



« Nouvelles ruralités, nouvelles politiques publiques »

Séminaire national du Réseau rural français

les 16 et 17 décembre 2010 à Agen



Cofinancé par l'Union Européenne



Fonds européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

 celluleanimation@rct-territoires.com



Plus de 400 personnes se sont réunies les 16 et 17 décembre à Agen pour le second temps fort du Réseau rural français, deux ans après le séminaire de lancement du Réseau à Bordeaux et un an après la tenue des Assises des territoires ruraux.

Les objectifs du séminaire étaient de :

- faire le point sur les attentes des acteurs ruraux et les récentes évolutions des politiques rurales ;
- valoriser les travaux du Réseau rural et présenter son centre de ressources ;
- favoriser les échanges entre acteurs français et européens ;
- mettre en évidence des bonnes pratiques, formuler des propositions d'action et des préconisations pour les futures politiques nationales et communautaires.



Dès leur arrivée, les congressistes découvrent un programme riche.

Les deux journées ont été riches d'interventions, d'échanges, de contacts entre territoires et acteurs, et de propositions. Les différents documents et l'ensemble des vidéos mis en ligne sur le site du Réseau (www.reseaurural.fr) vous présentent l'essentiel des différents temps de ces deux journées.

ÉDITO

Territoires ruraux, territoires vivants

Les territoires ruraux ont fait la preuve une nouvelle fois, à Agen, de leur créativité, de leurs capacités d'initiative et de leur volonté d'exister à part entière. Ils ont un rôle essentiel à jouer, complémentaire à celui des métropoles, essentiel pour l'équilibre général des territoires.

Ces actes en témoignent.

Impulsée par l'Europe, la démarche de mise en réseau des acteurs contribue pleinement à optimiser les politiques publiques et tout particulièrement le FEADER. Car la leçon des bonnes pratiques et des expériences présentées dans les forums et le villages des initiatives est bien claire : décroïsonner, coopérer, s'associer, mutualiser...

Pour l'avenir, un des enjeux est d'aller plus loin pour que cette dynamique d'échanges et de partage des ressources permette encore davantage aux territoires de conduire leurs projets et aux politiques publiques de s'appuyer sur la force de proposition du réseau.

SOMMAIRE

Ouverture du séminaire.....p 5

Accueil de **Jean Dionis du Séjour**, Député-maire d'Agen

Intervention de **Pierre Camini**, Président du Conseil général du Lot-et-Garonne

Intervention de **Pierre Moyrand**, vice-Président du Conseil régional Aquitaine

Intervention de **Patrick Crézé**, directeur, adjoint au délégué interministériel à l'aménagement et à l'attractivité régionale (Datar).

Intervention de **Patrick Falcone**, sous-directeur du développement rural et du cheval à la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires au ministère de l'Agriculture de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Séquence 1 « Dans un monde qui change, quel rôle pour les acteurs locaux ? »...p 7

Conférence de Pierre Veltz, ingénieur, sociologue et économiste, Délégué ministériel chargé du plateau de Saclay.....p 7

Table ronde n°1 : portrait croisé des attentes, des enjeux et des questionnements auxquels le séminaire doit s'attacher à répondre.....p 9

Intervenants : **Jean Dionis du Séjour**, Député-maire d'Agen - **François Thabuis**, Secrétaire général adjoint du syndicat des Jeunes agriculteurs - **Brigitte Giraud**, Présidente du Celavar - **Jean-Charles Paris**, Directeur du développement Immochan Sud Ouest Auchan et **Pierre Veltz**.

Séquence 2 « Des clés pour le développement des territoires ruraux ».....p 12

Quelles réponses à apporter aux attentes mises en évidence dans la séquence 1 ? Quelles propositions d'action à partir des initiatives repérées en France et dans les autres pays européens ? Quelles préconisations relatives aux politiques publiques de développement des territoires ruraux ? Quatre forums, présidés chacun par un élu, ont abordé ces questions :

Forum A : Quelle nouvelle offre de services à la population ?.....p 12

Forum B : Quels leviers de développement économique ?.....p 19

Forum C : Quels usages de l'espace ?p 25

Forum D : Quelles innovations territoriales ?.....p 30

Séquence 3 « Le village des initiatives ».....p 35

Cette séquence a permis de découvrir des pratiques intéressantes ou exemplaires, d'obtenir des informations méthodologiques et de débattre sur des sujets identifiés comme prioritaires. **8 places thématiques** comprenant mini-forums, espace vitrine, espace ressources et lieux de rencontres informelles : place de l'Europe, place de l'image et de la communication, place des services, place de l'économie territoriale, place de l'accueil et de l'attractivité, place de l'usage de l'espace, place des démarches innovantes et place des ressources locales.

Séquence 4 « Quelles nouvelles politiques publiques ? ».....p 38

Table ronde n°2 : à partir des travaux menés en amont du séminaire et des conclusions des forums de la veille: restitution des éléments de constat et des propositions d'action, puis échange avec les intervenants.

Intervenants : **Michel Diefenbacher**, député du Lot-et-Garonne, conseiller régional d'Aquitaine, secrétaire de la commission des finances à l'Assemblée nationale - **Matthias Fekl**, vice-président du Conseil régional Aquitaine en charge du développement économique - **Pierre Camani**, président du Conseil général Lot-et-Garonne, représentant l'Assemblée des Départements de France (ADF) - **José Manuel Sousa Uva**, directeur, commission européenne, DG Agriculture et développement rural - **Patrick Salez**, coordonnateur des politiques de cohésion territoriale et de développement rural, DG Regio de la commission européenne

Clôture du séminaire par Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire.....p 41

Le Réseau rural français

Le Réseau rural français réunit l'ensemble des acteurs du monde rural à l'échelle nationale et régionale pour leur permettre d'échanger et de travailler ensemble. L'objectif est de faciliter la réalisation de projets associant l'agriculture, la forêt, l'artisanat, le commerce, le tourisme, l'environnement, les services ... et de formuler des préconisations pour les futures politiques nationales et communautaires.

Cellule d'animation : 01 45 15 01 19

celluleanimationrrf@rct-territoires.com

Site Internet du réseau rural français : www.reseaurural.fr

Copilotes nationaux du réseau rural français

MAAPRAT : francis.morin01@agriculture.gouv.fr

DATAR : caroline.larmagnac@datar.gouv.fr

ou lorraine.bertrand@datar.gouv.fr

Pour télécharger les documents de capitalisation du séminaire :

www.reseaurural.fr

OUVERTURE DU SÉMINAIRE

Préparer l'avenir du développement rural

La vie des espaces ruraux en France repose sur un maillage riche et complexe de collectivités et de territoires de projets. Le Réseau rural, parce qu'il réunit l'ensemble des acteurs de ces territoires, est aujourd'hui en mesure de préparer leur avenir. Tel est le principal défi lancé par les différents intervenants chargés de l'ouverture du séminaire.



Pour Jean Dionis du Séjour, député-maire d'Agen, les territoires ruraux doivent bénéficier des services clés comme l'éducation, la culture...

« Nous sommes heureux que le second séminaire national du Réseau rural se tienne à Agen, situé au milieu d'un territoire qui est fier d'être rural. » Chargé d'ouvrir le séminaire, **Jean Dionis du Séjour, député-maire d'Agen**, estime que ce choix rend honneur aux villes moyennes qui constituent le cœur de l'organisation territoriale française. « Il ne peut pas y avoir de compréhension de la ruralité sans qu'il y ait pour elle des services clés comme les pôles de santé et d'éducation, les centres commerciaux et culturels. Des services qui ne peuvent être offerts que s'il existe une interaction entre villages, bourgs et villes moyennes ». Agen en est l'exemple type. La ville offre de nombreux services à tout un bassin de vie mais aussi des activités qui en font sa notoriété nationale : rugby, production du pruneau et du paracétamol, un pôle agroalimentaire et un autre consacré aux énergies vertes.

Pierre Camani, président du Conseil général du Lot-et-Garonne, se félicite également de la tenue du séminaire à Agen. Pour lui, la ruralité rime avec développement, innovation et compétitivité grâce à un maillage riche et dense d'habitants et de services qu'elle a su conserver. Il qualifie la campagne de complexe et multiforme, avec des espaces périurbains, des territoires ruraux dynamiques et d'autres plus fragiles. Comme d'autres départements ruraux, le Lot-et-Garonne a vu sa population augmenter : 6 % entre les deux derniers recensements. « C'est pour cela que les politiques rurales doivent être ambitieuses afin de faire face aux besoins de ces nouvelles populations. » Pierre



Pour Pierre Camani, président du Conseil général du Lot-et-Garonne, ruralité rime avec innovation.



Michel Moyrand, vice-président de la Région Aquitaine, se félicite des travaux menés par le Réseau rural.

Camani est convaincu que les territoires ruraux sont un atout pour la France à condition qu'ils bénéficient du soutien de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, à savoir de l'État, de l'Europe et des collectivités territoriales. « Il est donc important de préserver la marge de manœuvre de ces dernières qui ont démontré leur efficacité dans le cadre de la décentralisation. »

Pour Michel Moyrand, vice-président de la Région Aquitaine – représentant **Alain Rousset, président de Région** –, ce séminaire constitue la preuve de l'intérêt des acteurs nationaux et régionaux pour le monde rural. Il rappelle le contexte actuel particulier, marqué par une série de réformes européennes

et nationales : la stratégie Europe 2020 – qui prône une croissance intelligente, durable et inclusive –, les réflexions engagées sur l'avenir des politiques européennes de développement rural, la nouvelle organisation des services de l'État en région et la réforme des collectivités territoriales. Michel Moyrand, n'oublie pas le Grenelle de l'environnement qui engage les territoires dans la constitution de plans climat territoriaux et d'agenda 21. « *Tout ceci pose la question de la cohérence de ces démarches dans un contexte budgétaire que je qualifierais de tendu et qui augure des mutations dans l'organisation et la gouvernance des territoires. Cela interroge également l'avenir des territoires ruraux et leurs relations avec les pôles urbains.* » Il se félicite des travaux menés par le Réseau rural aquitain pour créer des passerelles entre acteurs, leur permettant de mettre en œuvre collectivement des projets innovants, sur des thématiques aussi diverses que la création d'activité, la gestion de l'espace, le changement climatique ou l'étalement urbain.

Ce sont justement les objectifs poursuivis par les initiateurs du Réseau rural national. **Patrick Crézé, directeur, adjoint au délégué interministériel à l'aménagement et à l'attractivité régionale (Datar)**, rappelle le contexte de sa création. S'il a été prévu dans le cadre du règlement européen de développement rural, il permet aujourd'hui de capitaliser et de diffuser les pratiques et l'expérience d'acteurs ruraux auparavant dispersés. C'est la raison pour laquelle tous les sujets peuvent être abordés avec tous les partenaires possibles, aussi bien à un niveau national qu'à l'échelle de la vingtaine de réseaux régionaux qui se sont constitués. Une assemblée générale de 180 membres, trois groupes de travail, des publications et un portail Internet nationaux, des centaines d'acteurs régionaux et locaux mobilisés sur plus de trente projets d'études, des séminaires et des formations..., pour Patrick Crézé, le Réseau rural dispose aujourd'hui des moyens pour préparer l'avenir des territoires ruraux et définir des stratégies afin de mieux coordonner les politiques publiques européennes, nationales et régionales.



Rapide rappel du contexte de la création du Réseau rural par Patrick Crézé de la Datar.



Pour Patrick Falcone, du ministère de l'Agriculture, ce séminaire est un lieu de coopération et d'échange.

C'est également tout l'enjeu du séminaire, dont **Patrick Falcone, sous-directeur du développement rural et du cheval à la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires au ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire**, rappelle les objectifs. « *Le séminaire est un temps de travail et de propositions concrètes et opérationnelles. Le premier temps d'intervention lancera la problématique générale des territoires ruraux, ensuite il sera possible de réagir durant la table ronde et les différents forums.* » Ces deux journées, denses, sont à l'image du Réseau rural qu'il qualifie de lieu d'échange, de partenariat et de coopération, trois éléments clés indispensables à la réussite des dynamiques de développement rural.

SÉQUENCE 1 « DANS UN MONDE QUI CHANGE, QUEL RÔLE POUR LES ACTEURS LOCAUX ? »

Conférence de Pierre Veltz, ingénieur, sociologue et économiste, délégué ministériel chargé du plateau de Saclay.

Les territoires, points d'appui pour l'avenir

La société évolue, les territoires ruraux aussi... Pierre Veltz apporte son regard sur ces mutations et les défis qui attendent le monde rural.

« *Même si je ne suis pas un spécialiste du monde rural, j'y suis très attaché et je me suis rendu compte qu'il subissait des mutations communes à d'autres territoires, notamment urbains.* » Pierre Veltz est chargé d'alimenter les réflexions du séminaire en dressant un état des lieux des évolutions qui touchent les territoires ruraux.

De manière générale, à un niveau mondial, il constate **une situation de mutation, voire de rupture**, dans les sociétés humaines. Faisant référence à un ouvrage du philosophe et académicien français Michel Serres¹, il pense que l'humanité, après une période de plusieurs milliers d'années, s'engage dans un avenir différent. Reste à savoir lequel...

Cette transition passe tout d'abord par l'extraordinaire explosion des liens et des interactions entre les hommes, notamment grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Cela élargit les possibilités d'actions mais crée aussi une profonde angoisse. « *Cette interdépendance entre les hommes à l'échelle mondiale et l'enchaînement d'évènements, comme nous avons pu le voir avec la crise, donnent le sentiment de perdre une partie du contrôle de nos actes.* »

Un vrai paradoxe, à l'heure où la société maîtrise un nombre croissant de domaines comme ceux de la santé, de la vitesse ou des mobilités. Cette interdépendance ne se traduit néanmoins pas, pour Pierre Veltz, par une montée de l'individualisme. Les liens entre les hommes subsistent mais sont différents. « *Autrefois, dans les sociétés rurales, les amis étaient les voisins ou des collègues de travail, de loisirs. Maintenant, tout est découpé. Une même personne vit dans des espaces différents.* »

Qu'en est-il des territoires ruraux ? « *Certains experts annoncent leur mort. En réalité, ils résistent et même se renforcent dans la mondialisation. Parce que l'homme ne peut supporter qu'une certaine « dose » de mondialisation².* » Le monde est trop vaste. « *L'individu a besoin d'une clairière, d'endroits de repos et de ressourcement dans cette jungle de flux et de liens. Les territoires sont des points d'appui indispensables et positifs pour faire face aux défis.* » Dans les espaces peu denses, les habitants se connaissent, se rencontrent, cela facilite **les relations de confiance, éléments essentiels dans l'économie et l'innovation**. « *On identifie trop l'innovation au secteur de la recherche et développement, alors qu'elle est également issue des relations entre des individus et entre des cultures. Il est plus facile de s'engager sur des nouveaux marchés de manière collective que seul.* »



Pierre Veltz, sociologue, est convaincu que l'espace rural se renforce dans la mondialisation.

1 – *Le temps des crises*, Michel Serres, éditions Le Pommier, collection Manifestes, 2009, 84 pages.

2 – Pierre Veltz fait référence à l'ouvrage de Rüdiger Safranski, *Quelle dose de mondialisation l'homme peut-il supporter ?* Editions Actes Sud, 2005, 96 pages.

Lutter contre une désindustrialisation des territoires

C'est peut-être pour cela, que les territoires ruraux se repeuplent, une inflexion démographique que personne n'attendait et qui s'accompagne d'autres mutations. Pierre Veltz cite l'atténuation des inégalités régionales en matière de services et d'équipements et le basculement des migrations résidentielles vers le Sud et l'Ouest de la France. « *C'est à se demander si le travail n'est plus le facteur déterminant du choix du lieu où l'on s'installe. Je pense que bientôt ce sont les entreprises qui devront s'installer dans les régions attractives, là où voudront vivre leurs salariés.* » Néanmoins, tous les territoires ruraux ne connaissent pas le même type de développement. Certains d'entre eux, dans l'Est et le Nord par exemple, tirent leurs revenus de productions mondialisées, tandis que pour d'autres, ils proviennent de différentes formes de redistribution publique (sécurité sociale...) ou privée.

Ce développement territorial est-il durable ? Pas vraiment semble-t-il. **L'urbanisation s'étend et exerce sur les terres agricoles et naturelles la pression d'une artificialisation croissante.** « *Qu'est-ce que cela va*



« L'économie réelle qui touche à la nature, à l'alimentation, c'est celle du monde rural »

donner lorsque le pétrole augmentera ? » La précarité gagne déjà du terrain. Plus largement, Pierre Veltz s'interroge sur les effets de la crise financière, injuste, provoquée par le monde financier mais qui touche essentiellement les industries manufacturières. Or il est intimement persuadé que la désindustrialisation des territoires est un facteur de fragilité économique. « *Un pays qui ne vivrait plus que de la redistribution des revenus et du tourisme ou de la vente des produits du terroir, s'appauvrirait. Il faut maintenir un équilibre entre ces fonctions et les activités de production qui génèrent un revenu.* »

Pierre Veltz reste néanmoins optimiste quant à la capacité d'innovation du monde rural dans trois domaines phare. Il cite l'agriculture – qui doit trouver un équilibre entre production et gestion de l'espace – puis l'industrie – via les PME qui s'organisent en réseau –, et enfin les services. « *Les villes sont de plus en plus orientées vers des fonctions économiques très abstraites. L'économie réelle, complémentaire, celle qui touche aux objets, à la nature, à l'alimentation, c'est celle du monde rural.* »

Les territoires ruraux face à la mondialisation

Intégrer ou résister à la mondialisation ? Cette question, débattue lors de la table ronde, révèle les enjeux qui attendent les territoires ruraux dans les années à venir.

Ravie par la note d'optimiste de Pierre Veltz à propos de la capacité d'innovation des territoires ruraux, **Brigitte Giraud, présidente du Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (Celavar)**, temporise néanmoins ces propos. « *Autant nous avons pu avoir le vent en poupe sur les questions de préservation de la nature, de tourisme rural... Autant, aujourd'hui, les territoires ruraux sont de nouveaux ringardisés, du fait de l'influence des métropoles.* »

Force est de constater que la campagne est de plus en plus souvent considérée uniquement à travers sa vocation résidentielle et qu'elle subit fortement les restructurations des services publics. Selon Brigitte Giraud, les lois récentes recentrent la gouvernance des territoires et interrogent sur la réelle confiance accordée aux acteurs locaux. En outre, du fait de l'arrivée de nouvelles populations, la cohésion sociale n'est plus si spontanée et naturelle en milieu rural qu'on peut le croire. C'est pour toutes ces raisons qu'elle honore



Brigitte Giraud, du Celavar.



Brigitte Giraud au micro, s'inquiète de la réelle confiance accordée aux acteurs ruraux.

l'action des associations qui s'efforcent chaque jour de conserver cette cohésion malgré leurs difficultés croissantes pour trouver des soutiens auprès des pouvoirs publics.

Suite à l'intervention de Pierre Veltz, **Jean Dionis du Séjour, député-maire d'Agen**, s'interroge sur les raisons qui poussent les urbains à quitter les villes. Les services et les commerces qu'elles offrent ne suffisent plus à contrebalancer le sentiment d'insécurité, les problèmes de bruit, de propreté et autres nuisances qui leur sont propres. Le calme et l'espace offerts par la campagne sont des valeurs désormais recherchées. Maintenant

qu'elle se repeuple, elle doit désormais offrir les bons services. Des questions essentielles se posent pour les acteurs locaux : quels services offrir et où ? Faut-il par exemple essaimer des antennes des universités ?

▶ En outre, Jean Dionis du Séjour, contrairement à ce qu'affirme Pierre Veltz, n'est pas tout à fait certain que les inégalités s'estompent entre les territoires ruraux. Tout dépend, selon lui, de leur capacité à s'intégrer dans la course économique mondiale. « *Pour un département comme le Lot-et-Garonne, sans la mondialisation, c'est l'appauvrissement assuré.* » Il est intimement convaincu qu'il faut défendre les secteurs concurrentiels du département comme le pôle pharmaceutique, agroalimentaire ou encore l'agriculture. Il ne croit d'ailleurs pas aux niches et aux services de proximité comme des alternatives sérieuses pour contribuer à la croissance des territoires. « *Les circuits courts, c'est intéressant mais cela restera marginal. L'avenir de l'agriculture européenne est posé, c'est la notion du coût du travail et des charges sociales en agriculture qu'il faut poser.* » ▶

Miser sur la valeur ajoutée des territoires

François Thabuis, secrétaire général adjoint du syndicat des Jeunes agriculteurs (JA), constate lui aussi une dépendance croissante des activités agricoles vis-à-vis des marchés mondiaux. Seulement, ces derniers sont instables, comme le prix du pétrole d'ailleurs, et fragilisent fortement les exploitations agricoles. « *On ne peut pas continuer ainsi. Il faut désormais miser sur la valeur ajoutée et non plus sur le volume de la production.* »

Contrairement à ce que défend Jean Dionis du Séjour, les Jeunes agriculteurs recherchent la solution dans les territoires, la proximité, les circuits courts et la restauration collective qui génèrent une demande stable parce que locale. « *Notre questionnement est de savoir comment être moins dépendants par*

exemple de l'importation des protéines produites en Amérique latine. Il faut se recentrer sur des marchés durables. Et parallèlement proposer des produits de qualité sur les marchés agricoles mondiaux. » Pour lui, les agriculteurs doivent rechercher des synergies avec les professionnels de la transformation locale comme les bouchers ou encore d'autres partenaires sur la question énergétique par exemple. « *Pourquoi ne pas chauffer des hameaux avec les rejets organiques de nos élevages ?* » Le Réseau rural est pour lui un lieu privilégié de décroisement et d'ouverture du monde agricole vers les autres acteurs des territoires, pour aborder les questions agricoles ou encore, la gestion foncière des terres.



Contrairement à Jean Dionis du Séjour (à gauche), François Thabuis (au micro), des Jeunes agriculteurs, mise sur la proximité de l'alimentation.

Directeur du développement Immochan Sud Ouest Auchan, Jean-Charles Paris entend bien ces réflexions sur la solidarité et les projets de territoire. Néanmoins, il rappelle que ces derniers sont le plus souvent en concurrence et soumis à un esprit de challenge. « *C'est pour cela qu'ils doivent créer de la valeur.* » Il donne



Jean-Charles Paris, directeur du développement Immochan, prend l'exemple des magasins de son réseau qui affichent des labels.

l'exemple de ses magasins qui affichent des labels et des produits des terroirs. Ces derniers sont l'objet d'accords professionnels avec des filières afin de pouvoir fournir et écouler une quantité minimum définie. Il cite également des expériences anciennes et qui perdurent aujourd'hui à un niveau national, de valorisation d'un savoir-faire local (naissance par exemple des Maisons familiales rurales dans un petit village du sud-ouest à l'initiative d'un prêtre).

Poursuivant sur la question des projets de territoire, **Pierre Veltz, ingénieur, sociologue et économiste**, précise que les bassins de vie sont intimement liés les uns aux autres. C'est pourquoi il relève l'intérêt des schémas de cohérence territoriale (SCot), même s'il les juge parfois trop étroits pour définir un réel projet de territoire. « *Il faut voir grand et surtout à la bonne échelle. Les SCot sont en général trop petits, il faut dépasser les frontières.* » Bien pensés, ces documents d'urbanisme

peuvent éviter des erreurs et le saupoudrage de services. « *On ne peut pas avoir des équipements de haut niveau partout.* » Il pense par exemple que la France a besoin d'universités puissantes, il n'est pas donc pas question pour lui d'en implanter partout. Il n'est pas non plus question selon lui d'opposer métropoles régionales et campagne. Il plaide pour une vision globale des projets qui associent des métropoles puissantes et un tissu rural fort. « *C'est d'ailleurs ainsi que vivent les Français.* »

Dépasser les frontières entre ville et campagne

Les propos des différents intervenants ont suscité parmi les participants inquiétude et perplexité : comment prend-on en compte la disparition des terres cultivées ? Des installations agricoles de plus en plus difficiles ? L'équilibre entre les espaces urbains et ruraux ? La question de l'aménagement périurbain ?

Ils sont d'ailleurs quelques-uns à défendre une résistance et à affirmer des valeurs pour faire face à des approches considérées comme trop urbaines ou trop éloignées des acteurs locaux. Ils posent la question de l'autonomie des territoires pour faire face à cette économie mondiale qui régit tout.

François Thabuis invite à agir dès maintenant, sans attendre de nouvelles lois afin que les initiatives locales, voire anecdotiques, deviennent le fait général. « *Il faut mutualiser les actions si on veut tirer les territoires vers le haut. Les ruisseaux ne font-ils pas les grandes rivières ?* » Il compte sur le Réseau rural pour alimenter les projets locaux par exemple en méthodologies de diagnostic de territoire. **Brigitte Giraud** connaît de nombreux territoires ruraux qui innovent et mettent en œuvre des activités économiques atypiques et de proximité. Pour renforcer les capacités d'innovation des territoires ruraux, tout comme Pierre Veltz, elle recommande de dépasser le clivage urbain/rural. « *Ce sont deux mondes qui vivent maintenant la même chose* », appuie Pierre Veltz.



Un riche échange autour de l'équilibre entre espaces urbains et ruraux.

SÉQUENCE 2 « DES CLÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX »

Forum A : Quelle nouvelle offre de services à la population ?

Quelle nouvelle offre de services à la population ?

Les échanges se sont focalisés sur deux sujets, qui privilégient l'accessibilité aux services et les nouvelles formes d'organisation.

Maillage territorial et accessibilité. D'une logique d'égalité à une logique d'équité ?

L'offre de services à la population en milieu rural s'est fortement diversifiée durant les trois dernières décennies. Leur accessibilité s'en est-elle trouvée renforcée en milieu rural ? Quelles nouvelles formes d'organisation des services peuvent être envisagées pour l'avenir ? Les témoignages et les échanges de l'atelier ont apporté des éléments concrets de réponse.

« Depuis 30 ans, nous sommes passés d'un service public d'État à des services aux publics dont le champ s'est considérablement élargi. » Pour introduire ce forum consacré aux services, Delphine Vincent, d'Entreprises, territoires et développement (ETD), rappelle le cadre et les enjeux de cette problématique dans les territoires ruraux : réglementation européenne ouvrant

le champ des services à la concurrence, révolutions technologiques, cadre budgétaire contraint qui a introduit la notion de rentabilité... Toutes **ces évolutions ont profondément modifié l'organisation de l'offre des services à la population** et par conséquent la définition que l'on en donne. Selon Delphine Vincent, **il est difficile de raisonner en « offre globale de services »** sur un territoire tant les attentes et les champs d'intervention peuvent varier selon les publics concernés (particuliers, entreprises...).



Pour Delphine Vincent, d'ETD, il est possible de penser autrement l'offre de services.



« L'offre globale de services », une notion attentivement suivie par l'assemblée.

L'accessibilité des services a suivi en outre deux tendances. D'un côté, certains d'entre eux se sont éloignés des habitants du fait de la hausse du prix des carburants et de considérations environnementales et budgétaires. De l'autre, la multiplication des **opérateurs, publics et privés, offrant une diversité d'organisations (horaires, mobilité, mutualisation...), a apporté de nouveaux services à la population** tout en rationalisant leurs coûts. « *Il est néanmoins possible de faire mieux, de penser autrement l'offre et le déploiement des services* », lance Delphine Vincent.

Les services à la campagne, un parcours du combattant lorsque l'accessibilité aux services n'est pas prise en compte dans sa globalité

Jean Horgues-Debat, de l'Association pour le développement en réseau des territoires et des services (Adrets) alimente la réflexion sur l'accessibilité des services en prenant l'exemple d'une jeune maman qui quitte la ville pour s'installer à la campagne. Elle recherche un travail et un mode de garde pour son enfant. **S'enchaînent questionnements et embûches – faute de coordination entre les services –** pour se renseigner, se déplacer, gérer des horaires incompatibles entre la formation qu'elle trouve et la crèche...

Plus généralement, différents participants constatent **une précarisation d'une frange de la population rurale**, comme en témoigne un participant des Hautes-Alpes. « *Beaucoup de néoruraux, certains déjà précarisés, arrivent sur nos territoires et ne connaissent personne. Tout est distant en milieu rural, le lien social demeure limité.* » Et ce n'est pas prêt de s'améliorer. Il constate que de nombreux permis de construire sont encore attribués pour des habitations neuves (souvent moins coûteuses que la réhabilitation d'une maison de bourg) en pleine campagne, **favorisant la dispersion du bâti et l'éloignement des services.**



Solange Ménival, vice-présidente de la Région Aquitaine (à gauche) et Carole Delga, son homologue de Midi-Pyrénées, témoignent.

« *Rendre des services accessibles, ce n'est pas seulement compter X services pour 100 000 habitants... Il faut prendre individuellement tous les services et mesurer leur éloignement les uns par rapport aux autres* », explique Jean Horgues-Debat. **L'accessibilité n'est donc pas seulement une question géographique, elle est aussi sociale, culturelle et environnementale.** Des mesures concrètes en termes de compatibilité d'horaires, d'accessibilité à l'information, **de création de services de médiation** peuvent être élaborées. « *Il faut penser en terme de schéma cohérent de services. Les services doivent s'organiser en fonction des usagers, pas l'inverse.* » Une telle démarche demande **un temps d'écoute des usagers.** Solange Ménival, vice-présidente du Conseil régional d'Aquitaine mais aussi présidente du Syndicat Mixte du Pays du Haut-Entre-Deux-Mers raconte comment, sur son territoire, des ateliers thématiques ont permis aux habitants de raconter ce qu'ils ont vécu en s'installant. Ce travail d'écoute a permis de cibler les enjeux sur l'accès à la santé, l'école, les gardes d'enfants, les transports.

De ces constats, il est demandé de pouvoir inscrire plus systématiquement les projets de réorganisation des services dans une politique d'accessibilité dans sa globalité. C'est considérer le projet au regard des enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux...

Réaffirmer l'intérêt des schémas de services à l'échelle des Pays

« Les schémas de services à la population sont l'occasion de contractualiser avec les partenaires, comme la Région et le Département notamment, pour financer l'ingénierie », commente Catherine Sadon, directrice de l'Association de promotion et de fédération des Pays. Au fil des discussions, l'échelle des Pays, espace de projet et de mutualisation de l'ingénierie, semble la plus adéquate pour mener ce type de démarche. En Midi-Pyrénées, les réflexions sur ces schémas de services sont même intégrées dans la préparation des Schémas de cohérence territoriale ruraux (Scot).

Ces projets de schémas subissent néanmoins de fortes contraintes. La première est budgétaire du fait des incertitudes qui pèsent sur les revenus des collectivités territoriales. La seconde concerne la capacité de décloisonnement des services publics dont le fonctionnement et l'organisation demeurent encore trop sectoriels.

Si de tels schémas de services voient le jour, **comment peuvent-ils prendre en compte les besoins divers et complexes de chaque individu**, à l'image de la jeune maman ? Laurent Plainecassagne de l'Assemblée pyrénéenne d'économie montagnarde (Apem) explique la méthode employée par sa structure. Cette dernière identifie les territoires isolés, les effets de seuil (espace et temps par service), établit différents supports cartographiques (carte de densité, carte des territoires desservis par tel service...) et travaille avec différents scénarios de vie.

Renforcer les services de transports publics



Estelle Lachaud, directrice d'une CdC en Dordogne, s'interroge sur les conséquences de la hausse du prix des carburants sur les services à domicile.

De nombreux services à domicile sont fortement dépendants des déplacements et donc des variations du prix des carburants. Une hausse étant prévisible pour les années à venir, Estelle Lachaud, directrice de la communauté de communes de Cadouin en Dordogne, s'interroge sur ces conséquences vis-à-vis du fonctionnement de ces services. Pour Delphine Vincent, plusieurs alternatives peuvent être envisagées : **dématérialiser lorsque c'est possible certains d'entre eux ou encore, aider les usagers à se déplacer par une offre adaptée de transports...** Dans les territoires ruraux peu denses, **les transports publics sont essentiels** pour maintenir, ce qu'Olivier Rey du Pays du Couserans en Ariège nomme, les « bourgs d'équilibre ».

Vers de nouvelles formes d'organisation des services ? Mise en réseau, mutualisation, dématérialisation, partenariats publics-privés...

Mieux connaître les relations entre TIC et services pour optimiser l'usage des technologies

Les différents échanges ont fait apparaître la nécessité de concilier les technologies avec l'approche humaine. Cela implique de ne pas considérer l'apport des technologies en substitution de l'accompagnement sociale des usagers, mais en complémentarité.

Pourquoi ne pas imaginer, que demain, l'infirmier à domicile dispose du dossier médical de ses patients sur son Iphone ? À quand les services SNCF sur l'écran de télévision ? Voici quelques scénarios possibles qu'imagine Solange Ménival, vice-présidente du Conseil régional Aquitaine. Selon elle, **les technologies de l'information et de la communication (TIC) pourront renforcer l'accessibilité de certains services** « à condition de conserver le lien social au cœur de ces technologies ». Dans le département de la Manche par exemple, 99,9 % de la population peut accéder au haut-débit et 25 000 prises sont connectées au très haut-débit. Un vrai service qui facilite notamment le fonctionnement de relais de services aux publics.

Selon Carole Delga, l'objectif, difficilement atteignable, n'est pas tant d'offrir le très haut-débit pour tous, mais de penser à leur **déploiement par filière, par domaine d'activités, comme la formation ou la télé-médecine.**

 De nombreuses interrogations demeurent ainsi sur le lien à venir entre les TIC et les services. Quels seront les effets sur l'organisation des services de l'évolution des technologies au domicile, le développement de l'Internet mobile ou le déploiement du très haut débit dans les campagnes ? Ces incertitudes **nécessitent d'élaborer une réflexion prospective sur les opportunités / risques des relations entre TIC et services.**

Faciliter la gestion et l'animation des partenariats public/privé

Depuis une quinzaine d'années, s'expérimentent sur des territoires ruraux, **des lieux de mutualisation de services privés et publics** comme celui de Murat (voir encadré). **L'objectif affiché est à la fois l'amélioration des services et les économies d'échelle.** On y trouve aussi bien des services sociaux, des services déconcentrés de l'État et des collectivités locales que des services marchands (SNCF, Poste...). Delphine Vincent explique que cette coopération peut aller du simple espace d'accueil, qui assure uniquement des permanences, au **guichet unique animé par des acteurs qui se sont organisés pour offrir une réponse et un suivi adaptés aux personnes accueillies.** « *En France, souligne Carole Delga, les maisons de services sont parfois des coquilles vides sans aucune coordination entre les activités. Cela a un peu desservi le concept. Il faut être vigilant et ne pas choisir la facilité.* »

Des exemples très concrets démontrent pourtant la pertinence de ces lieux. Étienne Timmermans, de la Fondation rurale de Wallonie, organisme d'accompagnement des collectivités, témoigne d'une initiative qu'il a suivi. Depuis 2000, un travail de concertation avec les habitants d'un village a été mené pour **redonner confiance aux habitants** qui vivaient dans le sentiment d'être abandonnés par les services publics. Seul un Point Poste y fonctionnait. Après un **travail d'écoute et de diagnostic** réalisé avec la population, la place centrale a été réaménagée et un bâtiment, inutilisé, a été transformé en maison pour tous, puis en maison multiservices. **Il aura fallu dix années pour que les habitants apprennent à se connaître et construisent ensemble ce projet.**

C'est une autre forme de mutualisation qu'expose Jean Bonnacaze, directeur adjoint de la MSA Dordogne/Lot-et-Garonne. Il explique comment MSA, CAF, CPAM se sont associées pour mener une expérimentation sur quelques lieux : **faire en sorte que les agents d'accueil de l'une ou l'autre des structures, soient en mesure de renseigner les usagers au titre des trois organismes.**

Comme pour les TIC, pour Jean Horgues-Debat, les maisons de services aux publics ne doivent pas être pensées faute de mieux ou de moyens financiers, mais **apporter une vraie amélioration dans l'accueil et la prise en compte de la personne dans sa globalité.**

Tous ces lieux de mutualisation sont l'occasion d'engager un véritable partenariat public privé (PPP). Il en va en particulier pour le déploiement des maisons de santé qui permettent aux jeunes médecins (de plus en plus souvent des femmes) d'obtenir des réponses à leurs attentes : **gérer à plusieurs un planning commun, rompre l'isolement, disposer et rassembler en un même lieu différents services de santé, assurant ainsi une continuité des soins.**

Encore faut-il réunir pour cela un certain nombre de conditions, que cite Solange Ménival : **respecter le partenaire et sortir des clichés, qui peuvent opposer par exemple élus et professionnels libéraux, pour**

construire une culture de confiance ; partir des besoins de la population ; débiter la démarche par l'élaboration d'un projet commun ; se faire aider, si besoin, sur un plan financier et juridique.

Les expériences réussies de mutualisation invitent ainsi à souligner l'importance de la **qualité du partenariat public privé, ce qui nécessite du temps et un cadre législatif et financier adéquat.**

Penser la pérennité financière de l'offre de services : vers un fonds national de mutualisation pour les services de proximité

Face à une demande en augmentation et à la raréfaction des ressources publiques, la viabilité financière de l'offre locale de services est en question : qui doit financer les services à la population ? Quel coût de services pour l'utilisateur ? Quelles sont les économies permises par la mutualisation ?

Il existe encore peu d'analyse sur les conditions de viabilité économique des services. La maison du Pays de Murat par exemple est prise en charge à 75 % par des fonds publics. C'est ainsi toute la question du modèle économique des formes de mutualisations des services qui se pose.

34 organismes dans la Maison du Pays de Murat



Internet pour tous à Murat dans le Cantal.

Depuis son ouverture en 2005, la Maison des services du Pays de Murat dans le Cantal (6 000 habitants) accueille les habitants pour les informer, faciliter leurs démarches administratives et leur accès aux NTIC. Les 34 organismes publics et privés (formation, recherche d'emploi, agriculture...) qui y assurent des permanences (ou utilisent un visio-accueil pour dialoguer avec les usagers), le service billetterie, mais aussi une grande salle équipée de la visio-conférence, une connexion WiFi (gratuite), la borne Internet du Conseil général, l'espace multimédia (huit postes) et le télécentre (quatre bureaux privatifs équipés) accueillent 1 500 visites (en ne comptant que celles accompagnées de prestations) en moyenne chaque mois. À ces chiffres s'ajoutent toutes les personnes qui viennent y lire la presse, consulter l'actualité culturelle du territoire ou surfer quelques minutes sur Internet.

La Maison est labellisée par l'État « Relais service public »

Tél.: 04 71 20 22 62. Site : www.paysdemurat.fr

Les communes doivent supporter des budgets importants de services à la population dont certains ne seront jamais rentabilisés. En particulier, le financement reste un obstacle majeur au développement, voir au maintien des services à la petite enfance. « *Au sein de notre communauté de communes, le coût de la garde d'un enfant s'élève à 5 000 euros par an. C'est un budget énorme mais un choix pour éviter un surcoût aux familles,* explique Carole Delga, vice-présidente du Conseil régional Midi-Pyrénées.

Seulement, la réforme des finances locales crée de véritables incertitudes ». Pour pérenniser l'existant et assurer une meilleure péréquation nationale des financements, les élus recommandent ainsi **l'instauration d'un fonds de mutualisation pour les services de proximité, entre les administrations étatiques et les collectivités locales.**

Soutenir les associations dans la durée

Du fait des restrictions budgétaires et de la généralisation des appels d'offres, les nombreuses associations de services à la population souffrent d'incertitudes financières croissantes. Jean Horgues-Debat pense qu'il n'est pas possible de bâtir une continuité de services si, à chaque appel d'offres, les structures qui les gèrent peuvent être évincées. Il plaide pour l'**établissement de contrats d'objectifs pluriannuels entre les associations et leurs financeurs** signés sur la base d'une confiance réciproque.

Innovover



Carole Delga défend l'accessibilité et la mutualisation des services.

À Corbigny dans le Nord-Pas-de-Calais, habitants et usagers de la SNCF ont eu la surprise de voir la gare transformée durant trois semaines en « laboratoire d'innovation ». L'objectif : dessiner la gare rurale de demain. L'équipe pluridisciplinaire d'animation en résidence, constituée d'une médiatrice culturelle, d'un sociologue et d'un designer, a mis en place **des outils de rencontres et de débats avec la population pour formuler ensuite des propositions, se projeter dans l'avenir et expérimenter des actions très concrètes** : tableau de covoiturage devant la gare, guichet sur tous les moyens de transports du territoire, livres en libre circulation d'une gare à l'autre, office de tourisme l'été... et pourquoi pas, la constitution d'un réseau de gares rurales.

Ces différentes préconisations peuvent se résumer en quelques propositions de travail pour le Réseau rural :

Extrait de la restitution filmée de Carole Delga, vice présidente du Conseil régional de Midi-Pyrénées.

« Les enjeux sur les services sont l'accessibilité et la mutualisation. Il faut donc formaliser le partenariat public, privé, associatif et développer toutes les formes collectives de mutualisation, à travers les schémas de cohérence territoriale, et la création d'un fonds commun de péréquation pour le développement des services dans les territoires ruraux. »

Des pistes pour le Réseau rural

- **penser la réorganisation des services des territoires ruraux pour véritablement renforcer leur accessibilité**, via des schémas de services cohérents **mis en œuvre à l'échelle des Pays**. Ces démarches doivent associer, très en amont, la diversité des acteurs concernés par les services.
- **développer toutes les formes collectives de mutualisation** : maisons de services, maisons de santé... Pour cela, il faut, d'une part **formaliser et faciliter la gestion du partenariat public, privé, associatif, et associer les acteurs de l'économie sociale et solidaire**, et d'autre part, **approfondir la connaissance des modèles économiques de ces mutualisations et actions d'interopérabilité**.
- engager une **réflexion prospective sur les relations entre les TIC et les services** : opportunités/risques.
- **sécuriser les financements des services** portés par les acteurs associatifs à travers des contrats d'objectifs annuels, mais aussi des collectivités locales qui portent les actions de mutualisation des services.

Forum B : Quels leviers pour le développement économique ?

Plus de valeur ajoutée sur les territoires

Pour améliorer leur attractivité, les territoires ruraux cherchent à augmenter et à récupérer la valeur ajoutée issue de leurs productions et de leurs synergies en valorisant davantage leurs ressources locales. Processus de coopération, dialogue territorial ou encore développement de l'innovation, des compétences et de l'ingénierie, sont au cœur du développement de cette économie rurale qui offre aujourd'hui de nouvelles opportunités, en phase avec les attentes de la société.

Une économie rurale diverse et riche de potentiels

« Les attentes de la société en termes d'énergie, de matériaux de construction et d'alimentation offrent de nouvelles chances aux territoires ruraux. Nous devons nous saisir de cette opportunité pour fixer la valeur ajoutée sur nos territoires et rééquilibrer nos relations avec le monde urbain » constate Marc Fesneau, Président de la Communauté de communes Entre Beauce et Forêt, dans le Loir-et-Cher. C'est l'une des pistes explorées par le Réseau rural français, à travers la valorisation des ressources locales dans les circuits de proximité alimentaire, la filière bois ou la mobilisation de la biomasse énergie.



Pour Marc Fesneau (au micro), élu communautaire, il faut fixer la valeur ajoutée sur les territoires ruraux.

Mais, au-delà de ces approches ciblées, la diversification de l'économie rurale représente un enjeu majeur, tout comme l'élargissement des réflexions menées dans le cadre du RRF, par exemple à l'industrie rurale, à l'éco-construction et à l'éco-réhabilitation... L'utilisation d'éco-matériaux, issus de filières locales comme le chanvre, apparaît ainsi comme un gisement économique **source d'emplois, mais aussi de qualité de vie et d'image pour les territoires ruraux.** 

Des coopérations entre professionnels...

Autre constat largement partagé : l'importance **des processus de coopération et l'intérêt des initiatives collectives.**

Les nouveaux leviers économiques à mobiliser peuvent ainsi s'appuyer sur les compétences acquises dans d'autres filières et à d'autres échelles. **Circuits de proximité et circuits longs ne doivent par exemple**

pas être opposés, « ils doivent être complémentaires », insistent les participants tout au long du forum. Des savoir-faire mobilisés par des filières longues, comme la logistique, constituent en effet une richesse mobilisable sur les filières plus courtes.

De même, un gros projet, comme une centrale de production d'électricité à partir du bois énergie labellisée par la commission de régulation de l'énergie (dit projet CRE), peut aider à la structuration de la filière sur un territoire, facilitant la naissance de projets de proximité de chaufferies collectives.

Parallèlement, mutualiser des moyens à plusieurs et travailler en réseau constituent un premier pas pour assurer la viabilité des entreprises et leur transmissibilité. **Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), groupements d'employeurs** incarnent juridiquement ces pratiques.

D'autres dynamiques peuvent **initier de nouvelles façons de travailler à plusieurs**. Ainsi la CAPEB a créé le label ECO Artisan® qui permet de former des professionnels du bâtiment sur les questions d'économie d'énergie et les incite à travailler en réseau sur des projets de construction ou de rénovation, en apportant une réponse globale au client. Un peintre interpellé pour reprendre une façade peut ainsi proposer avec ses confrères une évaluation thermique du bâtiment et des travaux d'isolation.



Au-delà des coopérations entre agriculteurs et entre artisans, susciter la collaboration entre agriculteurs et artisans est un défi ambitieux, mais indispensable à relever pour qu'ils puissent faire face ensemble à leurs problématiques communes, par exemple face à la concurrence des grandes surfaces.

A l'échelle d'une région, une telle initiative peut commencer par des visites de terrain, comme en témoigne Rob Janmaat, du Réseau rural néerlandais, suite à un séminaire organisé sur l'entrepreneuriat en milieu rural dans le nord de la Belgique. Un producteur de céréales a par exemple invité des boulangers à imaginer une nouvelle spécialité locale pour valoriser leurs activités.



Philippe Recalde, de la Chambre régionale de Métiers d'Aquitaine, plaide pour la mutualisation des moyens.

De même, des prestataires touristiques se renforcent mutuellement lorsque l'hôtelier renvoie sur le restaurateur qui renvoie à son tour sur l'artisan d'art... D'où l'intérêt de **se mettre tous autour de la table**. « *On a parfois du mal à le faire en France,* » reconnaît Philippe Recalde, de la Chambre régionale de Métiers d'Aquitaine. Cela nécessite de prendre le temps de la découverte mutuelle pour se comprendre, de **se mettre d'accord sur le vocabulaire** des uns et des autres et de **construire des relations équilibrées** dans une logique de gagnant-gagnant.

C'est aussi **la mutualisation de moyens, la formalisation de contrats** d'approvisionnement, le développement d'une démarche de qualité, comme cela s'est fait pour la relance de la filière porc basque, à l'initiative d'un charcutier, qui travaille aujourd'hui avec 70 éleveurs.

On redécouvre l'intérêt d'un système coopératif au service de ses coopérateurs avant d'être au service d'opérateurs financiers, ainsi que la place de ceux qu'on qualifie à tort d'inactifs, qui ont quitté leur profession pour la retraite, mais maîtrisent encore savoir-faire, mémoire et savoirs ancestraux.

... avec les citoyens et les consommateurs



Les citoyens : des acteurs à part entière dans les questions alimentaires.

Consommateurs et citoyens ont toute leur place aux côtés des professionnels, comme en témoigne Monique Diano, du réseau d'Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) Les Paniers marseillais : « *Ce qui touche le producteur touche le consommateur, nous sommes dans le même bateau.* » Les Paniers réunissent 22 groupes, soit 1 600 familles. Leur engagement dans le temps permet **l'installation et l'accompagnement** de maraîchers bio, mais aussi l'élaboration de **contrats groupés** avec des agrumiculteurs, des arboriculteurs, des producteurs de fromages, des éleveurs ovins ou encore une structure de transformation des produits de la mer qui intègre des légumes des maraîchers dans certaines de ses préparations.

Les initiatives citoyennes peuvent également **accompagner l'investissement** des entrepreneurs, comme c'est le cas des Cigales, clubs d'investisseurs locaux, ou encore de Terre de Liens, association dont la Foncière achète des terres agricoles en vue de leur exploitation par des producteurs engagés dans une agriculture paysanne. Ces projets ne transforment pas l'économie agricole globale, car ils portent sur des petits volumes, mais **ils créent des liens qui sont plus importants qu'on ne le croit**. Un intervenant cite l'exemple des Japonais aujourd'hui très centrés sur les contrats moraux noués entre producteurs et consommateurs. Ces **contrats de confiance autour d'une relation humaine** se développent à grande échelle et 25 millions de Japonais sont aujourd'hui livrés directement par des producteurs, sans magasins.

... avec les collectivités et autres acteurs locaux

Se mettre autour d'une même table, c'est **apprendre à dépasser les divergences**, comme l'ambitionnent les acteurs de la filière bois énergie de la Communauté de communes de Gentioux-Pigerolles dans le Limousin. Leur projet de SCIC permet à petite échelle de **créer un espace de gouvernance**, qui instaure de **nouvelles relations humaines** et garantit une **co-décision**.

C'est aussi **partager du sens et engager un travail partenarial** comme l'ont fait élus, producteurs, consommateurs et associations environnementales dans le Maine-et-Loire en structurant une filière d'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux.

Les constats sur ces initiatives de partenariat entre acteurs économiques, collectivités et associations se rejoignent : il faut **travailler dans le temps** et fournir un **travail d'animation et d'ingénierie** important.

Cela nécessite d'**engager un dialogue territorial**, qui, comme en témoigne Dominique Olivier, directeur de la Sicaseli, coopérative agricole du Lot, peut commencer par des soirées débats, se prolonger par la création d'un club d'entreprises, la participation des entrepreneurs au conseil de développement local ou encore l'accueil d'un chercheur en doctorat sur la gouvernance alimentaire territoriale.

« *C'est de ce dialogue que sont nées de nombreuses richesses. Nous sommes entrés en débat pour arriver à des constructions communes. **La première ressource locale, ce sont les hommes qui vivent sur nos territoires.*** » Partant de ce constat, la Sicaseli a d'abord travaillé autour d'une filière locale pour l'alimentation des élevages bovins locaux, puis sur la vente des produits de ses adhérents, la création de plusieurs boucheries, mais aussi la constitution d'une mutuelle de toits photovoltaïques, le développement d'une filière bois énergie ou encore l'investissement de l'épargne locale dans le capital d'un projet éolien. « *Nous nous sommes attachés à **des produits courants** : l'alimentation quotidienne, l'énergie, mais aussi le vent, l'argent... car nous n'oublions pas que 25% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et doit pouvoir avoir accès à ces produits courants. D'un autre côté, il y a dans nos territoires ruraux davantage d'argent placé que d'argent emprunté pour de l'activité économique. Plutôt que d'investir dans des fonds de pension qui nous reviennent à la figure, nous essayons de **réinvestir dans l'économie locale.*** »

▶ Garder de la valeur ajoutée sur les territoires passe aussi par le développement de l'innovation et des compétences. La Sicaseli s'est ainsi investie dans **la gestion territoriale des emplois et des compétences** (GTEC) avec le Réseau rural Midi-Pyrénées afin de développer les compétences des habitants et de gérer leur cartographie à l'échelle d'un pays.

Des freins au développement

Mais des freins subsistent qui entravent le développement de cette économie de proximité. Les participants évoquent en tout premier lieu **un environnement réglementaire de plus en plus contraignant**, qui se traduit par des concentrations industrielles d'opérateurs favorisant les gros volumes. La disparition des abattoirs de proximité et la main mise de grands groupes sur la filière viande reviennent constamment dans les débats du forum (cf encadré).

Il en va de même de **l'application des règles de commandes publiques apparemment disparates selon les pays d'Europe**. Ce qui est possible en Autriche – privilégier les approvisionnements de proximité – ne l'est pas en France, du fait du code **des marchés publics qui n'autorise pas le critère de proximité**. Des collectivités jouent sur d'autres critères, comme la durée de l'élevage, la nature de son alimentation, les races élevées, le recours aux produits de saison... mais ces pistes nécessitent **des moyens juridiques** dont les collectivités rurales ne disposent pas.

« *Pourquoi adoptons-nous des normes ? s'interroge Marc Fesneau. Pour assurer la sécurité alimentaire ou pour favoriser plutôt les grosses structures, les rassemblements et les grands groupes ?* »

D'autres freins sont d'ordre **budgétaire**, pour des investissements, mais aussi pour **l'ingénierie territoriale**. **Des financements** comme ceux mobilisés par le programme Leader, pour accompagner l'innovation ou les partenariats public-privé, **ne sont pas connus de tous**. Enfin, un des freins majeurs au développement de l'économie



Les participants abordent les freins au développement de l'économie de proximité.

locale tient à la relation au prix. « À quel moment va-t-on accepter de payer le vrai prix de la nourriture que nous mangeons ? » s'insurge Dominique Chapolard, éleveur et secrétaire général de Gaec et sociétés. Le constat vaut également pour l'énergie et d'autres produits. Il faut admettre petit à petit de payer des prix qui intègrent la rémunération du travail effectué, sans quoi rien ne changera. 

Un rôle exemplaire pour les collectivités locales

Dans ce contexte, **les collectivités locales ont un rôle majeur**. D'abord, parce **qu'avec la commande publique, elles peuvent favoriser l'organisation et le développement de filières**, en créant une part de marché pour les opérateurs économiques. Marc Fesneau témoigne ainsi de l'intervention de sa Communauté de communes dans le domaine du bois énergie : réalisation d'un diagnostic de ressource, construction d'une plateforme de stockage et d'une société coopérative d'intérêt collectif, avec une réflexion collective autour du niveau et de la stabilité des prix du bois fourni. Ce type d'intervention nécessite un engagement sur le long terme et une juste rémunération des producteurs.

La collectivité publique a également la capacité d'être exemplaire : elle démontre ce qu'il est possible de faire et permet ensuite d'essaimer. Les élus doivent **arbitrer d'éventuels surcoûts et pratiquer la pédagogie** pour faire admettre qu'un produit local et de qualité doit intégrer la rémunération des producteurs. Dans un contexte de budgets restreints, il est du devoir des politiques de réorienter les fonds vers de nouvelles priorités, en phase avec les attentes de la société. Les pouvoirs publics peuvent également permettre de mieux faire connaître l'offre (à travers des annuaires par exemple) et accompagner les initiatives locales.

Des pistes pour le Réseau rural

Extrait de la restitution filmée de Marc Fesneau, président de la communauté de communes de Beauce et Fôret, maire de Marchenoir.

« Il y a des attentes nouvelles en matière d'environnement et de services, des besoins nouveaux en termes d'énergie et de matériaux, il faut savoir saisir cette opportunité, faire évoluer nos structures de développement économique et maintenir la valeur ajoutée sur les territoires. Les collectivités publiques ont un rôle dans le développement de circuits de proximité, grâce à la commande publique et leur capacité à être exemplaires. Mais les politiques doivent s'inscrire dans le temps et nécessitent de la cohérence. »

Des pistes sont évoquées pour la poursuite des travaux du Réseau rural. Elles portent sur la réflexion autour de **nouvelles formes juridiques** qui permettent d'associer des opérateurs différents sur un pied d'égalité : un boulanger, un charcutier, un mécano pourraient par exemple trouver leur place aux côtés d'agriculteurs au sein d'un groupement rural d'exploitation en commun (GREC).

Elles portent également **sur la gouvernance territoriale, entre ville et campagne**, et sur les **compétences à mettre en œuvre pour faire émerger des projets complexes et multi-acteurs sur un territoire**. Enfin, comme le souligne Francis Morin, du MAAPRAT, elles visent à élargir les travaux à d'autres champs de l'économie locale comme **les filières d'éco-construction et le développement industriel** qui occupent une place majeure dans l'économie des territoires ruraux.

Les abattoirs, symboles d'une économie rurale tirillée

« Il faut tirer la sonnette d'alarme, la fermeture des abattoirs de proximité compromet le développement de nos filières de proximité. » Dominique Chapolard, éleveur et secrétaire général de Gaec et sociétés exprime l'incompréhension vécue sur le terrain, reprise ensuite par d'autres participants tout au long du forum. Les circuits de proximité ne pourront pas se développer sans intervention dans ce domaine. Plusieurs pistes ont été évoquées pour les généraliser : le développement d'abattoirs mobiles, comme il en existe déjà dans les Yvelines pour la pratique d'abattages rituels religieux ; des ateliers de transformation mutualisés entre centres de formation et association de producteurs ; des unités modulaires d'abattage et de transformation, comme celles qui ont été conçues par les CUMA et l'Adie dans le cadre du compte d'affectation spécial de développement agricole et rural ; une étude prospective menée par la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire et l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers sur les abattoirs de proximité en région Pays de la Loire ; ou encore des initiatives développées en Allemagne ou en Autriche.

Forum C : Quels usages de l'espace ?

L'espace, une richesse à préserver

Le regain démographique des zones rurales et l'étalement urbain entraînent des tensions sur l'espace. De multiples initiatives contribuent à sensibiliser les acteurs locaux à ces nouveaux enjeux, à se former, se concerter et à construire de nouveaux modes de gouvernance, souvent à des échelles nouvelles. Plus que les outils, ce sont la méthode, le temps et les moyens d'ingénierie mobilisés qui prévalent dans la réussite des projets.

Les constats et bonnes pratiques



Les congressistes invités à mesurer les enjeux de la préservation de l'espace agricole et naturel.

Le partage de l'espace entre des acteurs de plus en plus nombreux est un enjeu pour les territoires. Dans ce contexte de forte pression, la cohabitation des différents usages est une question de plus en plus prégnante : agriculture, forêt, paysage, développement durable, habitat et urbanisme, continuités écologiques... D'autant qu'ils vont de pair avec un regain démographique, des mobilités croissantes et des évolutions des modes de vie. « *L'espace est une richesse*, rappelle Michel de Lapeyrière, président de la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne. *Le temps est venu de s'inquiéter de l'artificialisation des*

territoires. Economiser l'espace, c'est préserver l'avenir. » **Le premier pas passe par la sensibilisation des acteurs locaux, à commencer par les élus.** Il faut anticiper et réfléchir ensemble à partir d'enjeux communs. C'est ce qu'ont fait les élus du Pays du Mans, dès 1999, en travaillant sur les complémentarités entre urbain et rural dans une logique de développement durable. « *Au départ, ce sont deux mondes qui s'opposent*, observe Théau Dumond, directeur du syndicat mixte du Pays du Mans. *Mais ils ne peuvent pas vivre l'un sans l'autre. L'avenir tient à leurs complémentarités.* » **La réussite repose sur le projet politique** élaboré autour de ces enjeux communs, formalisé par un document cadre et des procédures contractuelles, sur la mise en œuvre d'une gouvernance nouvelle et sur l'indispensable ingénierie territoriale pour mettre en musique la volonté politique. Au Pays du Mans, deux comités de pilotage ont été créés : l'un réunissant des techniciens, l'autre des élus. Un conseil de développement unique a vu le jour pour associer les acteurs locaux au projet.

Regarder l'espace autrement

Dans le Parc naturel régional du Livradois-Forez, l'ambition est de couvrir l'ensemble du territoire par des plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux. La méthode employée est celle de **la formation des acteurs**. « *Nous avons souhaité prendre le temps de la réflexion* », explique Jean-Luc Monteix, chargé de mission au PNR. Quatre à six demi-journées de formation préalable sont systématiquement proposées par le Parc lorsqu'il est sollicité pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. Intégralement financées par l'agence

de développement des territoires d'Auvergne (ARDTA) , elles apportent des informations sur l'urbanisme, la loi SRU, les outils à disposition des collectivités, elles incitent les élus à une réflexion sur les enjeux de leur territoire, leur permet de travailler sur un cahier des charges et les emmènent sur le terrain pour porter un autre regard sur le paysage. Cette démarche permet de **faire évoluer la perception des documents d'urbanisme au départ considérés comme une contrainte pour en faire de véritables outils de gestion de l'espace**. En Pays Ouest Limousin, c'est aussi **l'information des élus** qui a été privilégiée. Le Parc naturel régional Périgord Limousin assure un accompagnement des maîtres d'ouvrage pour une meilleure prise en compte du développement durable, et le Pays a emmené **une délégation d'élus et de techniciens en visite** en Bretagne dans des communes très investies sur un urbanisme durable. Une restitution en Limousin a permis d'engager une réflexion et des sessions d'information autour de questionnements simples : qui va venir habiter chez nous ? Que peut-on imposer ou interdire ?

Aller sur le terrain, c'est aussi ce que propose le CPIE du Pays du Ternois, en utilisant la connaissance souvent très fine de leur territoire par les élus. Ils les invitent pourtant à **lire autrement l'espace, en identifiant les connectivités écologiques, les fragmentations et les possibles réorganisations**. Le langage utilisé, autour du concept de trames et de circulation des espèces, a laissé de côté les Znieff et autres Natura 2000 souvent compliqués. « *Cette approche a permis de dépasser les contraintes et l'aspect réglementaire pour envisager des actions communes et mener à des convergences,* » explique Brigitte Giraud, directrice de l'UNCPIC.

Mieux se connaître

Pour **sensibiliser les élus à la problématique du foncier**, plusieurs partenaires se sont mobilisés dans le cadre d'un appel à projets du Réseau rural Midi-Pyrénées : les Parcs naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises et du Haut-Languedoc, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège et du Tarn, et l'Inra. Ils leur ont proposé **un diagnostic croisé** de leur territoire assorti de recommandations. Ainsi, les techniciens de ces différentes structures se sont associés pour réaliser des diagnostics paysagers, urbanistiques, naturalistes, agricoles, forestiers... Ils ont ensuite mobilisé les techniciens du conseil général, ceux de la Safer et de la fédération pastorale pour **convaincre les élus de mobiliser de nouveaux outils** : associations foncières pastorales, droit de préemption, stockage de terres... « *Les élus ont une connaissance très partielle des outils à leur disposition,* souligne Sophie Séjalon, du PNR des Pyrénées ariégeoises. *Or ils portent une lourde responsabilité.* »

L'ensemble de ces initiatives **permet aux acteurs de mieux se connaître, qu'ils soient élus, techniciens ou membres de la société civile**. Ils peuvent ensuite **partager des constats, entendre leurs divergences, puis se mettre d'accord sur des perspectives et une action commune**. Cela peut ensuite déboucher sur **une contractualisation** qui permette de pérenniser le projet : charte de territoire, schéma, PLU, trames verte et bleue... « *Mais il faut travailler dans la dentelle,* remarque Xavier Steffan, de Pays et Quartiers d'Aquitaine. *Il faut du temps, des moyens et ne pas rester dans l'entre-soi.* »

Des méthodes de gouvernance

On voit apparaître sur les territoires **de nouveaux modes de gouvernance pour mieux appréhender et gérer l'espace**. Ils ne s'arrêtent pas aux élus, mais impliquent **des techniciens, des représentants de la société civile, des personnes ressources**. Le programme Leader, avec ses comités de programmation composés pour moitié de représentants de la société civile, a contribué à l'émergence de ces nouvelles gouvernances.

En PACA, cent acteurs clé, têtes de réseaux ont été réunis pour dresser ensemble un diagnostic de la biodiversité en région. Élus, chefs d'entreprise, carriers, constructeurs d'autoroutes, agriculteurs... ont participé

sur 18 mois à des ateliers avec des chercheurs, sociologues, directeurs de parc, consultants en ressources humaines pour débattre des contraintes liées à l'aménagement de la région et de ses impacts en termes de biodiversité. Cette **hybridation science-société a permis de croiser les compétences** et de faire de ces cent acteurs des ambassadeurs de la biodiversité au sein de leurs structures.

A partir d'exemples concrets en France et à l'étranger, le Réseau rural bas-normand a analysé des méthodes de concertation sur des territoires ruraux et péri-urbains. Il apparaît que **la concertation élargie à des acteurs variés permet de co-construire des solutions et d'éviter des injonctions émanant d'un seul type d'acteurs**. Les conflits peuvent ainsi être désamorçés. Les projets sont enrichis, appropriés par les acteurs, souvent élaborés à plus grande échelle et moins remis en cause au cours de leur mise en œuvre. La concertation permet également de sortir des préjugés et développe une plus grande interconnaissance entre les acteurs. Elle contribue à la mise en place d'une gouvernance élargie, tant par la diversité des partenaires mobilisés que par l'échelle spatiale à laquelle elle se construit.

18 enquêtes menées par Mairie Conseils sur le dialogue urbain-rural ont donné lieu à des enseignements similaires sur de vastes territoires qui réunissent ville et campagne. « **Il est possible d'inventer des gouvernances collaboratives, notamment dans des lieux qui ne sont pas trop institutionnels**, remarque Yves Gorgeu, directeur d'études à Mairie Conseils. *C'est la force des Pays. Mais cette gouvernance ne peut se construire qu'avec du temps et par paliers.* » Élus, techniciens, société civile peuvent **travailler des domaines de coopération et les spatialiser à travers des schémas**, couplés ensuite à des programmes opérationnels. On peut alors **envisager des mutualisations voire des solidarités financières** ou encore concevoir **des politiques contractuelles fondées sur la coopération** urbain-rural, en dépassant les habituelles frontières qui ne correspondent plus aux nouvelles géographies humaines marquées par cette mixité urbain-rural. 

Les freins

Ces frontières et les cloisonnements dans l'organisation des territoires sont bloquants pour une meilleure gestion de l'espace. **D'autres blocages sont puissants, comme l'absence d'approche qualitative des espaces**. « *On parlait d'attractivité des territoires ruraux, liée à la qualité des paysages et du patrimoine, rappelle Régis Ambroise, chargé de mission paysage au ministère de l'Agriculture. Mais quand on voit où nous sommes et tous ces lieux que nous sommes en train de créer, identiques en tous points du territoire, ça me désespère. Combien de temps pourrions-nous garder une attractivité pour l'industrie et le tourisme ?* » Christophe Lambert, du Pays Ouest Limousin, déplore la prolifération des lotissements « low cost » qui a abouti à une banalisation de l'espace. Même exaspération chez Daniel Coulaud, géographe et urbaniste. « **Ça fait 40 ans que je fais ce métier et que j'entends parler de l'étalement urbain. Cet étalement que l'on diabolise est le signe d'une société riche et il est lié au développement de la voiture individuelle. Il faudrait peut-être prendre en compte ce phénomène et l'adapter, en réhabilitant un réseau maillé de transports en commun.** Or, on continue de tout penser en fonction de la voiture. » Les meilleurs défenseurs de la présence d'espaces agricoles dans les zones urbanisées ne sont pas toujours ceux qu'on croit. « **Ce sont davantage les grands architectes plutôt que les représentants de la sphère agricole,** » constate Jean-Marie Stephan, de la Driaaf Ile-de-France sur la base d'une expérimentation menée sur la ville nouvelle de Sénart avec un pool de jeunes architectes, urbanistes et artistes du monde entier autour de l'interface entre espaces urbains et agricoles. « **Sortons de notre sphère du Réseau rural pour sensibiliser ces professionnels écoutés des élus.** » Pour Bernard Rouchaléou, du Pays Landes de Gascogne, les zones rurales ont souvent des positions défensives. « **Tant qu'on sera sur ces postures, on aura du mal à instaurer ces modes de gouvernance. On a à se repositionner en tant que véritables partenaires des zones urbaines. L'espace est une denrée rare, une valeur dans le partenariat, c'est un apport de richesses à la Nation.** »

Romain Vassor, conseiller au syndicat Jeunes Agriculteurs propose de former dans ce sens les membres des commissions de déclassement des terres agricoles prévues par la Loi de modernisation agricole à l'échelle

départementale et qui auront un avis à rendre. « *Sensibilisons-les aux enjeux de la préservation du foncier.* » Autre **paradoxe** relevé par les membres du forum : le **temps nécessaire au développement des projets** et la confiance dévolue aux acteurs locaux pour qu'ils puissent construire les projets qu'ils souhaitent, sont télescopés par le **recours de plus en plus fréquent aux appels à projets**.

Des pistes pour le Réseau rural

Extrait de la restitution filmée de Michel de Lapeyrière, président de la chambre d'agriculture du Lot et Garonne, maire de Saint-Léger.

« *L'espace est rare et il faut aujourd'hui l'économiser. La législation est suffisante, par contre, il faut une vraie stratégie concertée, globale, avec l'ensemble des acteurs concernés, et pas seulement les agriculteurs. Urbaniser, c'est choisir un mode de vie.* »



Au centre, Michel de Lapeyrière, président de la chambre d'agriculture du Lot et Garonne, maire de Saint-Léger et à droite, Olivier Denoual, de l'ASP, rapporteur du forum.

Plutôt que de vouloir multiplier les outils ou généraliser certains comme les schémas de cohérence territoriale (SCot), il faut **s'attacher à la manière de construire les projets et renforcer l'ingénierie en milieu rural**, défendent ensemble les participants au forum. Stéphane Robert, de la Draaf Midi-Pyrénées, rappelle l'existence de la mesure 341b du FEADER pour le soutien à l'ingénierie territoriale. Le Réseau rural Midi-Pyrénées lance un appel à projets auprès des territoires qui souhaitent engager une réflexion sur la gestion de l'espace et le recours possible aux SCot ruraux. « **La**

réflexion précède l'outil et non l'inverse, souligne Stéphane Robert. *C'est essentiel et c'est la méthode de gouvernance qu'il faut co-construire.* » Des pistes peuvent être explorées autour de la **mutualisation des moyens d'ingénierie**. Ainsi, le GIP Littoral aquitain a travaillé à la définition d'indicateurs communs à sept SCot et assure un suivi collectif. Il faudrait également arriver à **coordonner les moyens** des différentes collectivités et des services de l'Etat : directions des territoires, DREAL...

« **Il faut travailler sur la multifonctionnalité des espaces**, insiste Régis Ambroise. *La notion de zonage, privilégiée dans les documents d'urbanisme, a conduit à un gâchis de terres, en ne confiant qu'une seule fonction à chaque espace. Si nous continuons, nous n'aurons pas assez de sols pour vivre sur terre. Un espace agricole ne produit pas que de la nourriture, il est aussi producteur d'eau propre, de biodiversité, de paysages... La ville aussi a plusieurs usages.* » Cela nécessite de renouveler les modes d'approches de l'espace. Yves Gorgeu défend l'inversion des regards pour **mettre en évidence ce qui fait la spécificité de chaque territoire**. « *Avant d'envisager les outils d'urbanisme et d'aménagement, il faut mettre le paquet sur ce qui fait l'esprit des lieux, sans quoi on va vers la banalisation des espaces. Souvenez-vous du titre de Telerama : Halte à la France moche ! Qu'est-ce qu'on veut ? Qu'est-ce qu'on ne veut plus ?* » Changer de regard, ça peut être **privilégier les espaces agricoles et forestiers, le fonctionnement quotidien de ces activités avant de penser développement urbain**. C'est aussi s'interroger sur le type d'agriculture souhaitée dans les territoires. « *Nos travaux nous ont menés à étudier des SCot dans lesquels le projet agricole est*

intégré pleinement au projet global du territoire, explique Serge Bonnefoy, de Terres en Villes. Cette démarche peut être approfondie par une analyse fonctionnelle de l'agriculture qui tient compte de la demande sociétale, par des modalités de protection des espaces agricoles et de nouvelles façons d'appréhender l'aménagement des espaces qui relient le bâti et l'agricole. »



Des documents d'urbanisme au service d'un projet

*« Nous n'avons aucun document d'urbanisme sur nos 114 communes, se souvient Bernard Rouchaléou, du Pays Landes de Gascogne. Dès lors, comment traduire dans l'espace la charte de pays ? » Le pays aurait pu opter pour un SCot, il ne l'a pas fait. « Il y a des préalables, car le risque, c'est que l'outil ne soit vécu que comme un outil. Or, nous souhaitons partager des références communes sur cet espace. » **C'est une démarche non réglementaire qui a été privilégiée : la rédaction d'un livre blanc sur l'urbanisme.** Ce dernier a été bâti par les élus avec les techniciens autour de questions communes : quelle valeur pour l'espace, comment préserver sans nuire au développement ? Aujourd'hui, 90% des communes se sont engagées dans l'adoption de documents d'urbanisme et le pays envisage de rédiger un SCot. « L'enjeu est le maintien d'une organisation territoriale, au service d'un projet. »*

Mobiliser, rassembler, échanger et diffuser... clés de réussite de l'innovation

Les territoires ne manquent pas d'imagination pour innover, reste à leur en donner les moyens. Voici quelques pistes et préconisations.

Face aux défis qui touchent des espaces ruraux confrontés à de fortes transitions économiques et environnementales, à des mutations sociologiques du fait de l'arrivée de nouveaux habitants et à des handicaps liés à la ruralité, l'innovation apparaît comme un élément essentiel du développement rural.

Des territoires innovent



L'assemblée découvre les innovations menées par les territoires ruraux.

Pour impliquer les habitants dans leurs projets, certains territoires n'ont pas manqué d'idées.

Fortement secoué par les crises économiques, le Pays Nevers sud nivernais a **mobilisé élus et société civile (les « innovateurs du territoire ») autour d'une réflexion prospective** pour réfléchir sur les trente prochaines années de développement du territoire. Des propositions et un plan d'actions suivront **afin de sortir les intérimaires et les salariés en fin de CDD de la précarité**.

Dans le Pays Cévennes, ce sont **des équipes multidisciplinaires, composées notamment d'étudiants**, qui ont analysé trois sites urbains et ruraux en projet (création d'un hameau, aménagement d'un quartier...) **pour élaborer des scénarios très concrets d'aménagement** à partir d'éléments du patrimoine local. À Faux-la-Montagne dans le Limousin, les élus et les habitants se sont impliqués encore davantage. **Ils ont créé une Société coopérative d'intérêt collectif (Scic)**, afin de réunir du capital pour des projets immobiliers d'écoconstruction et la mise en place de chantiers participatifs de construction.

C'est aussi une forte mobilisation de la population qui a permis à l'équipe municipale d'un archipel de neuf îles bretonnes, de réunir et de nettoyer des terres en friches et très parcellisées (90 propriétaires différents) en 70 hectares cultivables. Via la presse régionale et nationale, cinquante candidats se sont présentés. Des projets – élevage, maraîchage, escargots – voient actuellement le jour...

L'innovation peut aussi porter sur le partenariat, pas seulement entre acteurs, mais entre territoires voisins. C'est ce qui s'est passé en Midi-Pyrénées. Les acteurs du Pays Portes de Gascogne n'ont pas voulu subir les conséquences de la création du Pôle de compétitivité de construction aéronautique (l'Aerospace Valley) à moins d'une heure : l'arrivée massive de nouveaux habitants notamment. Ils ont souhaité la saisir comme une opportunité de développement qui s'est traduite par la mise en place d'un partenariat actif entre le Pays et le pôle et par la constitution d'un Pôle d'excellence rurale¹.

Des freins : des contraintes administratives croissantes

Si les résultats sont souvent encourageants, ce n'est pas sans mal que ces territoires innovent notamment en raison **des lourdeurs administratives croissantes**. « *Les procédures territoriales se complexifient, les formations initiales n'apportent pas les outils pour affronter ces questions d'innovation. Les agents de développement sont de plus en plus chargés de tâches administratives et se concentrent sur un nombre restreint de thématiques qu'ils estiment prioritaires* », constate Anne Carton directrice du Centre régional de ressources du développement rural (CRDR) de Rhône-Alpes. Même constat au sein des Parcs naturels régionaux. « *Aujourd'hui la réalisation des programmes sur un plan administratif devient si lourde que cela diminue la capacité d'innovation des agents* », témoigne Marc Gastambide, directeur de la Fédération des Parcs. Au niveau européen, si l'approche Leader a pu stimuler l'innovation dans les territoires, cela semble moins vrai aujourd'hui dans certains d'entre eux. « *Dans l'ancien programme Leader, il était possible de soutenir des projets qui comportaient un certain degré d'incertitude*, commente Mark Redman du Contact Point européen. *Avec le programme actuel, des financements plus importants sont en jeu. Cela entraîne davantage de contrôles, au détriment de la prise de risque.* » Quelle que soit leur échelle, des projets trop innovants restent embryonnaires faute d'entrer dans des **lignes de financement trop rigides**. « *Et parfois, lorsqu'ils sont assimilés par les politiques publiques, c'est au risque de les enfermer dans un carcan qui ne leur permet pas d'évoluer ensuite* », poursuit Christine Roman, directrice de Pays et quartiers d'Aquitaine. Cette dernière constate en outre souvent **un manque de temps** consacré aux rencontres, à la réflexion et à la construction des projets sur les territoires. « *Cela tue la capacité d'innovation.* »

Pour rajouter à la difficulté, lorsqu'ils veulent être véritablement ambitieux et innovants, **les projets sont amenés à toucher différents domaines** à la fois – agriculture, santé, services... –, et peinent, de ce fait, à émerger sur un même programme. S'ils sollicitent plusieurs fonds, les **calendriers et échéances ne correspondent plus**.

C'est ainsi que **des territoires démunis de moyens humains et d'ingénierie peuvent être d'emblée exclus de certains programmes**. C'est ce qu'a constaté Raymond Vall, sénateur du Gers, maire de Fleurance et président du Pays Portes de Gascogne, lors du lancement du premier appel à projets des Pôles d'excellence rurale (PER). « *Dès l'amorce de l'appel d'offres, les territoires qui disposaient de l'ingénierie étaient prêts. Pas les autres.* » Les difficultés s'accumulant, des territoires peinent à trouver les cofinancements. « *Nous constatons déjà une sous-consommation des fonds Leader* »

Vincent Piveteau, de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), se demande même si ces problèmes de rythmes et de règles administratives ne deviennent pas plus contraignants que le « millefeuille » administratif si souvent décrié.

¹ – Pôle d'excellence rurale « Pôle d'Application des Techniques Satellitaires ».

Des conseils pour les territoires

Mobiliser une diversité d'acteurs

Les différents témoignages ont révélé que la capacité d'innovation d'un territoire dépend de la **mobilisation et de la prise de conscience des acteurs locaux** face à un besoin ou une difficulté.

Repérer (via une expertise par exemple) et **associer une grande diversité d'acteurs** – élus, chefs d'entreprise, société civile, étudiants... – alimente l'innovation et enrichit les projets. Les différentes expériences présentées l'ont démontré : Faux-la-Montagne, Pays Nevers sud nivernais, Pays Cévennes... Michel Arnould, chargé de mission à Alès Myriapolis qui a suivi le projet du Pays Cévennes, explique ainsi que « **les étudiants, qui n'ont pas de réponses prédéfinies, ni d'a priori, peuvent apporter des réponses très créatives** ». Pour Raymond Vall, ce sont **les acteurs économiques qui peuvent alimenter l'innovation**. « *Il ne faut pas oublier que pour garder des services et de l'espoir sur un territoire, il faut conserver une activité industrielle, une production. Il faut fixer de la valeur ajoutée.* » Les Parcs naturels régionaux savent depuis des années travailler avec différents acteurs. « *Quelle que soit la personne, – habitant, touriste, élu, acteur professionnel, chercheur... – , tous peuvent alimenter les réflexions et les orientations des comités syndicaux des parcs* », explique Marc Gastambide. C'est cette diversité qui leur permet d'engager un développement qui associe préservation du patrimoine naturel, culturel, paysager et dynamisme social, touristique et économique. À la lumière de ces expériences, Vincent Piveteau remarque que c'est au sein de « tiers lieux » (groupes locaux multidisciplinaires...) que tout peut s'inventer au-delà des limites institutionnelles ou sectorielles.

Organiser et intégrer des réseaux actifs

Les 1 400 agents des Parcs bénéficient d'un **réseau structuré et animé** où les bonnes idées circulent entre les territoires... Mais ce n'est pas toujours le cas. Nombre d'élus ruraux peuvent se sentir isolés face à la complexité croissante de leurs tâches. « *Il faut une grande énergie rien que pour comprendre les textes qui s'accumulent et pour répondre aux besoins des nouvelles populations demandeuses de services en matière de scolarité, d'habitat, de la culture, de la santé...* », remarque Raymond Vall.

En Rhône-Alpes, le Centre régional de ressources du développement rural (CRDR) a justement pour objectif de rompre cet isolement et d'apporter un précieux soutien aux agents de développement qui les accompagnent : **formations, échange d'expériences, appui méthodologique**... Il s'efforce de mutualiser leur expérience, de favoriser l'interconnaissance et la production mutuelle d'innovation afin d'atténuer les situations de concurrence entre eux et de les sortir de la gestion quotidienne des procédures. Anne Carton, directrice du CRDR se demande d'ailleurs s'il ne faudrait pas **imaginer d'autres lieux d'embauche pour ces agents que les collectivités locales**, afin que ces derniers soient réellement concentrés sur l'animation des projets.

Le Centre de ressources régional des Pays et quartiers d'Aquitaine a également cette vocation, renforcée aujourd'hui par son rôle d'animation du Réseau rural régional. « *Ce dernier s'est donné pour vocation de soutenir et de diffuser l'innovation à la fois sur la nature des projets et sur leur gouvernance* », (voir encadré). **Les lieux de formation** peuvent également jouer ce rôle d'accompagnement et d'échange d'expériences.

Le Réseau rural Aquitaine agit pour l'innovation

Le Réseau rural Aquitaine s'est donné pour objectif de faciliter les échanges d'expériences et de pratiques innovantes à travers des visites et des rencontres où se croisent de multiples acteurs. Des universités régionales suivent ces rencontres et apportent leur regard sur les projets. En 2010, ces rendez-vous ont porté notamment sur le thème de « la gestion de l'espace, entre planification stratégique et urbanisme opérationnel ». Chaque journée proposait un apport de connaissances, des témoignages extérieurs à la région et la formulation d'enseignements par le groupe. À l'issue de ce cycle, Pays et quartiers d'Aquitaine publiera un guide et proposera un voyage d'étude permettant de croiser les apports d'un autre cycle, également organisé en 2010, sur les circuits courts. Le réseau souhaite en outre être un relais entre les expérimentations locales et les institutions régionales.

Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication

La communication est une des clés de l'innovation. Les différents projets présentés se sont appuyés soit sur les médias, soit sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour diffuser leurs besoins et leurs expérimentations. Pour Stéphane Vincent, directeur de la 27^e Région, véritable laboratoire initié par l'Association des régions de France (ARF), **les NTIC apportent une nouvelle culture – plus transversale, moins pyramidale – dans la manière d'organiser les projets territoriaux. Internet a amené le concept de « barcamp », ces « non-conférences » où chacun peut apporter sa contribution en ligne ou dans des « tiers lieux ».** Dans les Landes de Gascogne, une TV web participative permet ainsi de rejoindre et d'associer les jeunes qui réaliseront les reportages afin de valoriser les initiatives locales. En région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, grâce à une association, une petite centaine de Très petites entreprises (TPE) – boulangeries, garages... – qui ne disposait pas de site Internet, voire de connexion, a fait l'objet d'un reportage mis en ligne.

Pour Stéphane Vincent, **Internet est un support idéal pour faire circuler témoignages et expériences,** à condition d'avoir les moyens d'assurer une publication continue de ce qui se fait sur les territoires (vidéos, podcast, réseaux sociaux...).

Explorer de nouveaux domaines d'innovation

« Dans les zones rurales et de montagne, on aura beau inventer et innover, on ne sera jamais sur le même pied d'égalité que l'agriculture intensive de plaine. Il faut tendre vers une qualité de vie, inventer de nouveaux modèles, pas se perdre dans des modèles qui ne seront jamais les nôtres. » Pour Marc Bonnard, président de Leader France, l'innovation consiste à trouver de petites niches de développement, de singularité et de spécificité. **Pourquoi ne pas approfondir le domaine de la culture ?** C'est la piste proposée par Marc Gastambide, pour qui la culture peut être un facteur d'attractivité qui rend un territoire plus identifiable et renforce la fierté de ses habitants.

Des pistes pour le Réseau rural

Extrait de la restitution filmée de Raymond Vall, sénateur maire de Fleurances, Gers.

« On ne peut pas imaginer l'avenir des territoires ruraux sans injecter de l'innovation dans les territoires. Le Réseau rural national est un lieu privilégié d'échanges entre les acteurs et il les encourage à innover. »

Inciter les territoires à innover, c'est bien, reste à les soutenir dans cette démarche. Voici le message lancé par les intervenants aux instances nationales et européennes, accompagné de préconisations et notamment :

- s'appuyer sur les territoires de projets et faire **confiance aux acteurs locaux**, comme les Groupes d'action locale (GAL) Leader qui sont les mieux positionnés pour sélectionner des projets novateurs.

- **attribuer aux territoires des moyens d'ingénierie pour conduire de la prospective et de l'expérimentation**, comme a pu le faire la région Midi-Pyrénées qui a doté chaque Pays d'une enveloppe de 150 000 euros pour l'innovation.

- **conserver un minimum de services publics** dans les territoires qui se sont mobilisés pour monter des projets (Pôles d'excellence rurale, Leader...). « *Dans la seconde génération des PER, l'État avait admis le principe de la préservation d'un niveau minimum de services publics sur les territoires labellisés, du moins à l'échelle des bassins de vie* », rappelle Raymond Vall.

- **simplifier les procédures**. Marc Bonnard propose dès maintenant la constitution d'un **groupe national** pour réfléchir aux modalités de fonctionnement et à la prise en compte du développement rural dans la prochaine programmation du FEADER. Il plaide pour **le retour à une enveloppe globale** qui permettra aux comités de programmation Leader de s'assurer les cofinancements des projets sélectionnés.

- inclure **une dimension spécifique à l'innovation dans les différents appels à projets** qui pourront être lancés à l'avenir et d'accepter que l'innovation ne soit pas mesurable, ni rentable à court terme.

- **soutenir activement le Réseau rural français lui-même** dont la mission est génératrice d'innovations multiples grâce au décloisonnement des acteurs et des initiatives et au processus de capitalisation et de transfert des innovations.

SÉQUENCE 3 « LE VILLAGE DES INITIATIVES »

Au cœur de l'innovation rurale

Durant le séminaire national du Réseau rural français, un Village des initiatives a ouvert ses portes et ses ruelles aux visiteurs.

Micro-trottoir et impressions au cœur de ce bouillonnement d'expériences...



Les discussions de travail allaient bon train entre les temps de forums.



Des places aux noms symboliques.

C'est un sentiment de foisonnement qui imprègne le visiteur lorsqu'il pénètre le **Village des initiatives**. Installé dans un des halls d'exposition d'Agen où se déroule le **séminaire national du Réseau rural**, il a tout d'un vrai village, le ciel en moins.

On y trouve des petites places (places de l'image, de la convivialité, des démarches innovantes, des services...), des terrasses de café, une librairie, des mini-salles de conférences équipées de vidéo projecteurs comme autant de petites salles de cinéma, des espaces de débats, des rues principales et des venelles où l'on peut se perdre... Plan en main, les visiteurs scrutent les programmes affichés.

Au sein des espaces consacrés aux mini-conférences – animées en continu durant plus de 4 heures sur les deux journées par une succession d'expériences – les visages sont concentrés et studieux, pour ne pas perdre une miette des témoignages dans le joyeux brouhaha ambiant... Les questions fusent : comment approvisionner les cantines en produits locaux ? Comment les collectivités locales peuvent être « facilitateurs » de projets ? Comment prendre contact avec un territoire étranger dans le cadre de la coopération ?... Entre deux conférences ou forums, les discussions vont bon train. Car dans ce village, les conversations impromptues de couloir priment autant que les conférences. 



Les participants ont apprécié la diversité et la richesse des forums.

Dans un espace inoccupé, un petit groupe de personnes se réunit pour définir d'éventuels travaux interrégionaux sur la capitalisation des expériences dans le domaine des services. Brigitte Chossegros, du réseau associatif de formation et d'information au service des initiatives rurales Bourgogne (Afip) témoigne. « **Voir d'autres expériences concrètes comme aujourd'hui, c'est stimulant, ça donne envie d'innover sur nos territoires.** »



Des acteurs de diverses régions se sont donnés rendez-vous pour envisager des travaux communs.

Sentir l'atmosphère...



Alain Chatain, d'un Pays girondin, venu repérer ce qui peut être transposable sur son territoire.

Plus loin, un élu local de la région Centre recherche des initiatives sur la valorisation des ressources locales. Il apprécie ce village où il picore des idées et identifie d'éventuels partenaires. Pour Alain Chatain, chargé des Agenda 21 au sein du « Pays Cœur entre 2 mers » en Gironde et intervenant sur un des forums, « **ce lieu permet de sentir l'atmosphère et les grandes tendances du développement rural et de repérer avec qui travailler.** » Un peu plus loin, le directeur de la chambre d'Agriculture de l'Ariège vient d'arriver, désireux de s'imprégner de quelques expériences sur la structuration des filières en vue de la restauration collective. Gaëlle Nakach, chef de projet au sein du Pays « Combraille en Marche » en Creuse est ouverte à toutes thématiques, **son but étant de repérer ce qui peut être transposable sur son territoire.** À son regard balayant le hall, on sent que Clovis Sabau, ingénieur de recherche à l'UMR Métafort de VetAgro Sup (ex-Enita) Clermont-Ferrand, arrive également et cherche à s'orienter. Deux sujets l'intéressent : d'une part, les réponses en termes de services liés aux évolutions démographiques (particulièrement le vieillissement) et, d'autre part, les facteurs d'émergence de nouvelles activités en milieu rural.

Dans un carrefour, deux femmes discutent, elles viennent de faire connaissance.

« **C'est un vrai lieu d'échanges qui nous permet de sortir de notre structure et d'identifier des personnes qui rejoignent nos préoccupations, à savoir pour nous, le paysage, la gestion de l'espace, le tourisme ou encore le patrimoine** », explique Laure Maraval, du Réseau des grands sites de France. Sa voisine, Cécile Gravier, de France nature environnement (FNE), estime qu'à travers ce type de rendez-vous, le Réseau rural national favorise le foisonnement et l'échange d'expériences et permet d'aller plus loin sur des thématiques transversales ainsi que sur la méthodologie. Son regard porte notamment sur les territoires étrangers et la coopération.

Sur le stand du Collectif Ville Campagne (ci-contre) également, on a ressenti **cette recherche d'initiatives** avec des questions portées sur l'émergence de projets, la mobilisation ou encore les stratégies employées.



Cécile Bonnefoy et Mathieu Séchaud, du Collectif Ville Campagne, souvent sollicités pour des recherches d'initiatives.

Petit album photos du Village des initiatives



La « Librairie des territoires » d'Alain Bardy (Sarrant, 32) prise d'assaut.



Des mini-conférences studieuses.



Des acteurs en quête de ressources dans le domaine de la coopération.



Petit groupe concentré et studieux.

SÉQUENCE 4, TABLE RONDE DE CLÔTURE

Quelles nouvelles politiques publiques ?

Après la restitution filmée des constats et propositions formulées durant les quatre forums de la veille, les participants à cette deuxième table ronde ont été amenés à réagir sur les préconisations en matière de gestion de l'espace, de développement économique, de services et d'innovation, afin de faire évoluer les politiques publiques.

Michel Diefenbacher, député du Lot-et-Garonne, souligne l'utilité des échanges d'expériences et de points de vue. Pour lui, c'est l'attractivité qui est le combat de la ruralité. Pour attirer de nouveaux habitants, services, activités, emplois sont indispensables ainsi que la possibilité pour chacun de se loger. « *Il y a donc conflit entre l'usage des terres, l'agriculture, l'environnement, la protection des espaces et la construction*, estime-t-il. *Un bras de fer existe depuis 30 ans, entre les élus locaux qui souhaitent disposer de terrains constructibles et les services de l'État qui veulent préserver les terres pour l'agriculture. Il ne faut pas faire preuve de dogmatisme dans ce domaine.* » Michel Diefenbacher plaide pour un assouplissement des règles d'urbanisme et de constructibilité sur des communes qui n'ont pas de vocation agricole. Pour **Pierre Camani, président du Conseil général du Lot-et-Garonne**, le développement de



Pour Michel Diefenbacher, l'attractivité est le combat de la ruralité.



L'ADF, représenté par Pierre Camani, plaide pour une péréquation des services publics en milieu rural.

la ruralité passe par des infrastructures de transport, les nouvelles technologies, les services à la population et les services publics. « *Nous nous battons au sein de l'ADF pour que les services publics évoluent, mais ils doivent bénéficier d'une péréquation en milieu rural,* » rappelle-t-il. Face à la baisse de la démographie médicale, il évoque l'initiative menée en Lot-et-Garonne avec la mise en place d'une commission départementale sur ce thème réunissant le Préfet, les services de l'État, l'Ordre des médecins, des élus et les acteurs de la santé. Deux objectifs ont été assignés à cette commission : renforcer l'attractivité du département vis-à-vis des jeunes médecins et améliorer les conditions d'exercice pour les professionnels. Ce projet, pilote en Aquitaine, a permis la définition d'une quinzaine d'aires de santé dans le Lot-et-Garonne, élaborées avec les médecins autour d'un projet de santé et de maisons de santé pluridisciplinaires en réseau.

« *Le XXI^e siècle n'est pas celui de la ruralité, c'est l'avènement du phénomène urbain. On pourrait considérer que la ruralité n'a plus sa place. Nous pensons qu'on ne peut pas se contenter de cette analyse,* » affirme **Matthias Fekl, vice-président du Conseil régional d'Aquitaine**. Chaque territoire doit pouvoir conserver sa place. Il faut donc créer un contexte favorable au développement économique et à l'attractivité des territoires ruraux par les infrastructures routières, ferroviaires et le soutien direct aux activités économiques.

Matthias Fekl évoque des aides aux métiers les plus traditionnels et la volonté d'accompagner une agriculture de

qualité, mais aussi le soutien à l'innovation qu'elle soit environnementale ou sociale. Il souligne également l'importance du partenariat. « *Nos territoires ne se développeront pas si tous les acteurs publics et privés ne tirent pas dans le même sens.* » Des démarches partenariales et contractuelles et des conventions sont développées avec les opérateurs de la région, les agences d'innovation et les collectivités, afin que les territoires qui ne disposent pas d'ingénierie puissent monter des dossiers et répondre à des appels à projets. C'est en effet une des difficultés des territoires ruraux pour bénéficier de financements nationaux et européens. « *Nous avons besoin de partenariat et de péréquation,* » insiste Pierre Camani.



Matthias Fekl, au micro, vice-président de la Région Aquitaine, défend une ruralité vivante.

La cohérence des politiques

« *Nous devons parvenir ensemble à la cohérence de nos politiques, de nos fonds et de nos outils,* estime **Patrick Salez, de la DG Régio**. *Il faut développer une stratégie commune au niveau européen et inciter les États membres, les régions et les territoires à développer des mécanismes de coordination.* » Dorénavant, le FEDER va pouvoir intervenir à des échelles plus fonctionnelles que les régions, à l'échelle de bassins d'emplois. Il s'agit de donner une place importante aux pôles ruraux, en intégrant l'approche des Schémas de cohérence territoriale (SCot), dans un souci de cohésion territoriale, objectif cher à l'Union européenne depuis de Traitée de Lisbonne. La Commission souhaite également soutenir des formes de gouvernance commune, de partenariats et d'échanges entre territoires urbains et ruraux, sur des thèmes comme les services ou l'étalement urbain. Le souci de l'innovation conduit à la création au sein du FEDER d'un soutien harmonisé à des démarches de développement local. « *Nous comptons favoriser tout ce qui est expérimentation territoriale, soutien à l'assistance technique, ingénierie et animation territoriale ainsi que des démarches prospectives de territoire, parce que c'est essentiel,* » insiste Patrick Salez. Le FEDER soutient également l'accessibilité des services à travers les TIC et le développement d'infrastructures sociales. Le Traité de Lisbonne insiste sur l'accès universel aux services, et introduit les notions de proximité, d'équité et d'inclusion sociale. « *Nous intervenons en soutien, mais c'est aux États de définir les missions et l'organisation des services au niveau national* », ajoute Patrick Salez. La politique globale de développement durable des territoires ruraux privilégie trois objectifs majeurs : la sécurité alimentaire, la préservation des ressources et le développement territorial équilibré, rappelle **José Manuel Sousa Uva, directeur à la DG Agriculture et développement rural**. L'Europe apporte un soutien au développement rural dans l'hexagone de 6,8 milliards d'euros sur la période 2007-



Patrick Salez, de la DG Régio indique que l'échelle des bassins d'emplois sera davantage prise en compte par le FEDER.

2013. « Une politique n'est pas un catalogue de mesures. Elle suppose des objectifs et des priorités clairs. Il faut être innovant pour mettre en œuvre ces priorités. Il faut aussi définir le modèle de société qu'on souhaite, les choix de vie qu'on prétend privilégier, affirme-t-il. Il faudra aussi revenir à la démarche Leader si on veut promouvoir l'innovation locale. Le partenariat, les projets pilotes, une vision intégrée des instruments sont indispensables et porteurs de valeur ajoutée. » Les technologies de communication sont également utiles pour réduire les distances et faciliter l'efficacité des réseaux. Le site Internet du Réseau rural européen doit y contribuer. « La politique agricole commune ne peut pas occuper le territoire de façon isolée, elle doit être concertée avec les autres politiques de développement économique, afin que, par le biais de stratégies globales dûment coordonnées et concentrées, la ruralité puisse faire face aux défis et contraintes auxquels elle est confrontée, » ajoute José Manuel Sousa Uva. 

Le réseau, source d'innovations

Pierre Diefenbacher milite pour un système fiscal plus attractif pour les investissements et le développement des activités dans le milieu rural. Il dénonce une fiscalité locale qui permet aux communes les plus riches de baisser leurs taux, pénalisant ainsi le développement économique des territoires les plus pauvres. Il plaide pour des taux harmonisés. Pour Matthias Fekl, c'est davantage un problème de péréquation. « La péréquation, c'est l'expression fiscale de la solidarité nationale, » rappelle-t-il. La faiblesse des moyens rend indispensable le travail en réseau. « Ce qui fait la richesse, c'est le partage, la mutualisation, l'échange d'informations, insiste Pierre Camani à propos des travaux du Réseau rural. L'innovation prend appui sur les échanges. Le réseau est un élément d'innovation. » C'est une force de propositions pour alimenter les acteurs, estime quant à lui Matthias Fekl. L'innovation, la capitalisation d'expériences et la formation sont des enjeux essentiels. Le réseau doit faire remonter du terrain des préconisations qui permettent d'améliorer les politiques publiques. « Il faudra de plus en plus nous montrer où se trouve la valeur ajoutée européenne et où les fonds ont un effet de levier important », ajoute Patrick Salez. Il faut développer les outils de transfert de connaissance, d'information et de formation. « Toutes les initiatives qui mettent en lien chercheurs, agriculteurs et universités pour aider à une formation appliquée sur le terrain sont importants, renchérit José Manuel Sousa Uva. La ruralité doit se moderniser et s'organiser pour que la valeur ajoutée soit la plus grande. L'Europe est là pour optimiser l'utilisation des fonds publics et aider à l'organisation des acteurs. »

CLÔTURE DU SÉMINAIRE PAR BRUNO LE MAIRE,

Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

Chers Amis,

Je suis très heureux de conclure ce séminaire national du Réseau rural français : c'est l'occasion pour moi de vous parler de territoires que je connais bien, et auxquels je suis profondément attaché. Je connais bien **la ruralité**.

Avant tout, **je suis un élu**, et je peux vous dire que rien ne peut se faire sans l'initiative et le soutien des élus locaux, des associations et des professionnels.

Je partirai de mon expérience pour vous donner ma vision de l'avenir du monde rural.

Je suis profondément convaincu que **l'avenir de notre pays passe par le développement de vos territoires**. Cessons d'opposer la campagne et la ville. C'est une conception dépassée. **La ruralité, c'est la modernité**.

Aujourd'hui les campagnes ne sont plus ces **terres d'exode** dont on prédisait la fin il y a 30 ans ; aujourd'hui, les campagnes, ce sont des **terres d'accueil**, des terres vivantes où l'on vient chercher de l'espace, du calme, de l'air, un autre mode de vie.

L'Insee l'a montré : **la population rurale va augmenter d'ici 2040**, parce que les campagnes attirent de plus en plus de monde. Elles attirent les Anglais, dans le Lot ; elles attirent les parisiens des proches banlieues, qui n'hésitent pas à passer une heure dans le TGV pour habiter au calme à la campagne.

La France a autant besoin de ses villes que de ses campagnes. Le vrai défi pour les territoires ruraux, c'est de **convaincre** des citadins habitués aux facilités et aux avantages de la ville.

Comment ? Là encore, je pars de mon expérience d'élu et j'en déduis trois **3 grandes priorités** :

Accroître l'accès aux soins

Trouvez-vous normal que dans certaines communes de **l'Eure**, il faille attendre six mois pour avoir un rendez-vous chez l'ophtalmo' ou chez le dentiste, alors qu'à 90 km de là, dans la capitale, le délai d'attente est de trois semaines ? Trouvez-vous normal qu'il y ait un médecin pour 224 habitants dans les Bouches-du-Rhône et un médecin pour 515 habitants dans l'Eure ?

C'est un problème majeur, complexe. En même temps, vous le savez, il n'y a pas de solution unique, il n'y a pas de solution toute faite. Il faut d'abord poser le diagnostic, puis **inventer des solutions nouvelles**, qui prennent en compte l'évolution de la population médicale, les attentes des médecins et la féminisation du métier.

L'une des solutions, ce sont les **maisons de santé pluridisciplinaires**. **75 M€ sur trois ans** seront consacrés à la création de 250 maisons de santé. Nous veillerons à harmoniser le travail réalisé par les Agences régionales



« La France a autant besoin de ses villes que de ses campagnes », précise Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture.

de santé d'un côté, et par les préfectures de l'autre dans le cadre des PER.

Nous allons mettre en place un certain nombre de mesures pour **inciter les jeunes médecins** à s'installer en zone rurale.

Dans le cadre de la loi Hôpital, nous avons réservé **400 bourses** sur la période 2010-2012 pour les étudiants en médecine qui s'engagent à exercer dans les zones où l'offre médicale est insuffisante.

Avec le ministre de la Santé, nous développerons les **stages** médicaux en milieu rural :

- en rendant obligatoire l'accueil de stagiaires dans les maisons de santé,
- en offrant aux stagiaires un logement dans ces maisons.

Parce que la santé est au cœur du pacte républicain, l'État assumera ses responsabilités.

Gagner la bataille des nouvelles technologies



Internet est, pour Bruno Le Maire, un outil indispensable pour le développement économique des territoires.

Qui, de nos jours, peut se passer d'Internet ?

Internet pallie les contraintes quotidiennes de la vie à la campagne.

Lorsqu'à Lyon ou à Bordeaux on n'a pas accès à Internet, on prend le tram et on peut accéder rapidement et sans trop dépenser à l'ANPE, à la sécu ou à sa leçon de code. Lorsqu'on habite à Bérangeville-la-Campagne dans l'Eure, ou au Salin-de-Giraud en Camargue, et qu'on cherche du travail ou qu'on souhaite signaler un changement d'adresse à l'Urssaf, l'accès à Internet est absolument essentiel.

Là encore, **il n'est pas acceptable qu'il y ait deux poids, deux mesures suivant qu'on habite en ville ou à la campagne.**

C'est une question de justice sociale entre les citoyens, et c'est une question de justice économique entre les territoires, car il est évident qu'une zone mal couverte par le haut débit n'attirera pas les entreprises. **Sans haut débit, pas d'économie.**

À Morée, le 9 février dernier, le président de la République a pris un engagement : d'ici 2025, tous les foyers français devront avoir accès au très haut débit. Nous

mettrons tous les moyens qu'il faudra pour atteindre cet objectif.

Le Premier ministre a lancé au début de l'été 2010 le **«Programme national Très Haut Débit»** qui comporte déjà :

- un engagement de **3 M€ en 2010 et 1,5 M€ en 2011** pour réaliser des **schémas directeurs d'aménagement numérique**, qui permettront aux territoires de définir leurs priorités et leurs modalités d'intervention ;
- une **sélection de 7 projets pilotes** engagés par les collectivités sur des territoires ruraux pour déployer la fibre optique. Ils seront **financés à hauteur de 3 M€ par l'État** ;
- enfin, **2 Mds d'euros du Grand emprunt** seront consacrés au développement des infrastructures dans les territoires isolés.

Pour conduire ce programme à son terme, L'État s'engage à trouver une source de financement pérenne pour le **Fonds d'aménagement numérique des territoires. Nous nous appuyerons pour cela** sur les propositions du rapport remis par **Hervé Maurey**.

Répondre aux besoins en services publics

Il y a deux visions des services publics en milieu rural :

Il y a une **vision datée**, une vision qui ne correspond pas à la réalité budgétaire, et qui consiste à dire que dans chaque village de 200 habitants, on va garder une poste, une caserne, une école et un hôpital. Ce

n'est pas possible, et les gens qui font ces promesses vous mentent. Moi, je ne suis pas là pour vous bercer d'illusions et de mots. Je suis là pour vous tenir un discours de vérité. Vous tous qui êtes des responsables locaux ou des élus, vous savez quelles sont les contraintes financières qui pèsent sur les collectivités, vous savez qu'on ne peut pas demander au contribuable français de payer une poste ouverte 8h/jour, avec quatre agents qui représentent 100 000 €/mois, tout ça pour une visite de temps en temps. Ne nous trompons pas de combat. Le vrai combat, il est dans les trois priorités que je vous ai indiquées.

L'autre vision consiste à dire que **ce qui compte, c'est le service lui-même, pas la structure qui l'abrite**. Un bâtiment et trois emplois par commune pour chaque service, c'est irréaliste, en revanche, un bâtiment et quelques emplois pour plusieurs services, c'est possible. Cette solution, vous la connaissez, c'est la **mutualisation des services**. C'est le sens de l'**accord national** signé en septembre 2010 entre l'État et les grands opérateurs de services publics (EDF, GDF, La Poste, SNCF, Pôle emploi, l'Assurance-maladie...)

Cet accord permettra de développer les **espaces multiservices** dans des lieux d'accueil uniques (mairies, bureaux de poste, commerces). 60 nouveaux lieux d'accueil seront ouverts ; 300 autres sites bénéficieront d'une offre de services élargie. Le dispositif concerne toutes les régions, mais seulement 23 départements. Je souhaite qu'il soit évalué rapidement pour que nous puissions le généraliser dès l'automne 2011 à tous les départements.

Lors des Assises des territoires ruraux, vous avez été nombreux à souhaiter que l'offre de **transports** soit améliorée. Vous avez été entendus. Lundi, le secrétaire d'État aux Transports a signé une convention avec la SNCF pour maintenir les trains d'équilibre des territoires.

Sur les **distributeurs de billets** : le président de la République avait annoncé en février dernier que la Poste était prête à équiper d'un distributeur de billet les bureaux de certains villages isolés. 32 distributeurs sont d'ores et déjà installés. Une convention tripartite entre la Poste, l'AMF et l'État sera signée dans les prochains jours pour mettre en place de nombreux autres distributeurs.

Je terminerai par un mot sur les **structures d'accueil pour la petite enfance**. Nous ne ferons pas venir des jeunes actifs sur les territoires ruraux si les villages ne disposent pas de systèmes d'accueil fiables et accessibles.

Sur la proposition du sénateur Jean Arthuis, nous soutiendrons la création de **maisons d'assistantes maternelles**.

À ce sujet, j'aimerais m'arrêter un instant sur la **question des normes**. Je rappelle que l'administration est à la disposition du public ; elle n'est pas là pour embêter les gens avec des règles trop strictes et trop nombreuses ! Il faut être pragmatique et compréhensif. C'est pourquoi je lancerai très rapidement une mission parlementaire pour étudier la possibilité d'adapter les normes techniques aux spécificités des territoires ruraux. Pour les nouvelles normes, le Ciact rural du 11 mai dernier a décidé d'inclure un volet territorial dans les études d'impact des lois. Je veillerai à la bonne mise en œuvre de cette mesure.

Déployer de nouvelles activités économiques pour créer des emplois

Pendant 30 ans, on a conçu les politiques d'aménagement des zones rurales comme des soins **palliatifs**.

Moi, ce que je vous propose, c'est **une vraie politique publique, ambitieuse et dynamique, pour créer de la croissance, des richesses et des emplois**. Un français sur quatre vit à la campagne mais seulement **un sur cinq** y travaille.

Évidemment, je ne pars pas de rien : c'est la volonté du président de la République, et Michel Mercier a déjà accompli un formidable travail. Je compte bien utiliser à plein les 18 prochains mois pour attirer l'activité économique sur vos territoires.

Cela tient évidemment aux trois priorités que j'ai fixées. J'attends beaucoup des propositions de la part du Réseau rural français, de vos initiatives, de vos actions locales. Le **Réseau rural, c'est** :

- les rencontres entre des acteurs qui ont trop peu l'habitude de travailler ensemble ;
- la diffusion des expériences innovantes pour que chacun n'ait pas à réinventer dans son coin ce qui se fait déjà ailleurs ;
- la valorisation des circuits courts, un sujet essentiel pour maintenir l'activité sur les territoires.

Toutes les propositions que vous pourrez me faire en ce sens, je les étudierai et je retiendrai celles qui me paraîtront les plus efficaces.

Le monde rural a des projets, il a des talents : nous sommes prêts à les soutenir. **C'est le sens des pôles d'excellence rurale. Nous tiendrons nos engagements.** Les dossiers déposés pour 2^e appel à projet seront sélectionnés en début d'année et nous veillerons à ce qu'ils bénéficient du même niveau de soutiens que ceux de la 1^e génération.

Enfin, nous le savons tous, la vie d'une commune rurale, elle est au bar-tabac, elle est chez le coiffeur, elle est à l'épicerie. Pour maintenir et accroître la présence des **petits commerces et des artisans** en milieu rural, nous porterons à 40 % le taux d'intervention du **Fisac** pour les projets d'investissements en zone de revitalisation rurale.

Dans les ZRR, nous étendrons le dispositif d'exonération fiscale pour la création d'entreprises aux **transmissions d'entreprises artisanales**.

Enfin, **Oséo** consacrera 30 M€ sur trois ans à des prêts participatifs pour soutenir les fonds des PME en zone rurale.

Ces mesures ne s'adressent pas qu'à vous ; elles s'adressent à **tous les Français** :

- ceux qui habitent à la campagne comme ceux qui viennent y passer leurs vacances ou leurs week-ends ;
- ceux qui s'y retirent pour passer leur retraite comme ceux qui ont envie d'y investir ;
- et bien sûr, tous ceux qui y travaillent au quotidien et qui assurent la sécurité de notre alimentation, l'entretien de nos paysages, et le maintien de l'activité économique sur le territoire.

Car il n'y a pas d'un côté les Français des villes et de l'autre les Français des champs. La France est une et indivisible : **c'est le même territoire** que nous partageons, et il n'est pas question d'abandonner un espace au profit d'un autre. Mon ambition, c'est d'arriver à **exploiter toutes les richesses du territoire**, sans oublier un seul hectare.

Et là-dessus, soyons très clairs : **nous n'y arriverons que grâce au soutien politique et financier de l'Europe.**

Vous connaissez mon engagement européen ; vous pouvez compter sur moi pour me battre aussi à ce niveau-là.



Côté livres



Côté interventions



Côté débats



Côté détente avec le spectacle de la compagnie *les nouveaux baladins*.

Retrouvez cette synthèse sur le site Internet : www.reseaurural.fr

Crédits Photos : Imagiterre, Acteur Rural et Communauté de communes du Pays de Murat.